

BUSINESS & FINANCE *International*

COMMERCE INTERNATIONAL

**L'AFRIQUE ORPHELINE DE
LA MONDIALISATION EN
2024 AU CAMEROUN P.8**

SECTEUR BANCAIRE

**LE GROUPE UBA
ANNONCE UN BÉNÉFICE
NET SEMESTRIEL
P.17**

TRIBUNE

**REFONDER LE PATRONAT
POUR INDUSTRIALISER LES
PME P.22**

RICHARD EVINA OBAM

DG CDEC

**« LES POUVOIRS PUBLICS ONT
DOTÉ LA CDEC DES MOYENS LUI
PERMETTANT DE PROCÉDER AU
RECOUVREMENT FORCÉ »**



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

**NOS AGENCES
S'OCCUPENT
AUSSI DE VOS
FRAIS DE DOUANE**

Dans les agences de :

- Bonanjo ■ Liberté Akwa ■ Yaoundé Bld 20 Mai
- Kribi ■ Bafoussam



Par
Bertrand ABEGOUMEGNE

Au Cameroun, 77 entreprises privées locales exclues de la commande publique en 2022

Soixante-dix-sept entreprises privées ont été exclues de la commande publique l'année dernière. C'est ce qu'indique le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022, présenté par la Commission nationale anti-corruption (Conac) le 27 octobre dernier à Yaoundé. Selon le document, ces entreprises ont été exclues pour des irrégularités constatées dans la réalisation de contrats qui leur ont été confiés par l'État. Ces irrégularités sont les marchés non exécutés, les abandons de chantiers et les défaillances financières de l'entreprise, liste le document.

Il s'agit de sociétés locales exerçant essentiellement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Elles se voient interdire la conclusion de tout contrat avec l'administration sur une période de 24 mois.

La Conac, bras séculier de l'État en matière de corruption, rapporte une décision signée le 9 novembre 2022 par le ministre des Marchés publics, Ibrahim Talba Malla, portant résiliation de marchés et exclusion de 77 prestataires de la commande publique pour une durée de deux ans.

Le Code des marchés publics dispose que l'exclusion de la commande publique ne peut dépasser deux ans. En cas de renouvellement des atteintes à la réglementation des marchés publics par la même personne physique ou morale, une décision d'exclusion définitive peut être prononcée par les juridictions compétentes, d'après la même source. Outre ces exclusions, la Conac ne précise aucune sanction prise à l'encontre des entreprises épinglées. Les personnes physiques ou morales ainsi frappées

d'interdiction ne sont éligibles ni à la procédure des bons de commande administratifs, ni à celle des marchés publics. Si l'administration estime que c'est un moyen efficace pour faire le tri parmi les soumissionnaires, certains acteurs du secteur pensent que cela n'est pas efficace contre des prestataires qui changent simplement le nom de leurs structures ou des gérants et reviennent postuler. En 2020, le Minmap a publié des listes de 369 prestataires suspendus de la commande publique, notamment pour abandon de chantiers.

L'essentiel de l'actualité économique et de la Finance

Rue Pasteur Edoube Mbengue,
3e étage Imm. Ancienne Direction
Nobra,

B.P : 13096 Akwa – Douala
Tél. : 237 677 239 567 – 696 820 394
Email :

Infos@businessfinanceint.com
www.businessandfinance.com

Directeur de Publication & de la
Rédaction
Bertrand ABEGOUMEGNE

Conseillers éditoriaux
Morvan ZANG
Ludovic FANSI TOUKO

Rédacteur en chef délégué
Paul Nkala

Rédaction centrale
Christian Trésor Adong Baliaba Bouba

Yankréo
Paul Nkala
Rémy Ngassana
Placide Onguéné
Omer Kamga
Félix Victor Dévaloix
Rémy Ngassana
Elise Nguélé

Chealsea Etoho Agoumé

Correspondants
Gabon : Vanessa Eboulie
Calvin Eboussi

Tchad : Hassan Mama
Guinée Equatoriale : Antoine Mboussi
France: Alexis Balamba
Canada: David Junior Etaba

Business & finance International
est édité par l'Agence Rhéma Services

Directeur Général
Bertrand ABEGOUMEGNE

Direction Financière
Fernande Mouko

Directeur Commercial et Marketing
Israëlla Jourdain Molo Agoume

Marketing & Vente
Marie Noel Biabi

Abonnements
Charlotte Laure Mbiteu

Montage & créa
Hervé J.T.

Administrateur Web
Numerix Informatique

Tous droits de reproduction réservés
pour
tous pays. Reproduction interdite de
tous
articles sauf écrit à la Direction

Le Port de Kribi poursuit la diversification du trafic, avec l'accueil d'une 1ère cargaison de blé



Selon le Port autonome de Kribi (PAK), l'entreprise publique qui gère la plateforme portuaire située dans la ville éponyme, dans la région du Sud du Cameroun, une première cargaison de 5000 tonnes de blé a été débarquée le 13 octobre 2023. Le produit importé par le groupe Cadyst de Célestin Tawamba permet ainsi au terminal polyvalent du port en eau de Kribi de diversifier son trafic, toujours dominé par quelques produits seulement.

«Entre 2018 et 2021, le trafic sur le terminal polyvalent était constitué quasi exclusivement de bois en grume à l'export. Depuis le début de l'année 2022, le trafic du terminal est majoritairement constitué d'import, grâce au très fort démarrage du trafic clinker», explique le PAK dans un document officiel. À en croire la même source, la prédominance des importations du clinker dans les activités

du terminal polyvalent est telle que cette matière première rentrant dans la production du ciment représente, à elle seule, 81% du trafic import et 54% du trafic global du terminal en 2022.

Pour rappel, présidant la réunion d'exploitation élargie à la communauté portuaire, le 4 octobre 2023, le directeur général du PAK, Patrice Melom, a révélé que le trafic au sein de la plateforme portuaire de Kribi a culminé à 5,3 millions de tonnes de marchandises au cours du premier semestre 2023, établissant ainsi un record depuis sa mise en exploitation en mars 2018. Une performance due principalement au trafic «import conteneurs pleins domestiques», qui a atteint «son meilleur chiffre depuis 2018, avec 29 850 EVP manutentionnés en un semestre», peut-on lire dans la newsletter de l'entreprise.

Société Générale lance une société de gestion d'actifs dirigée par le Camerounais Samuel Mbassa



Au terme d'une réunion du collège des membres de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), tenue le 2 octobre 2023 à Douala, la capitale économique camerounaise, cette instance de régulation a agréé Société Générale Capital Asset Management, la filiale du groupe bancaire Société Générale chargée de la gestion d'actifs dans la zone Cemap. La Cosumaf a, par la même occasion, agréé le banquier camerounais Samuel Mbassa, au poste de directeur général de cette nouvelle société.

Arrivé au sein de Société Générale en 2012, le nouveau promu était jusqu'à l'obtention de l'agrément de DG de Société Générale Capital Asset Management, chargé de la supervision, depuis le Cameroun, des activités des trésoriers de six filiales du groupe bancaire français. Avant d'intégrer le groupe SG, ce diplômé de l'Université catholique d'Afrique centrale a travaillé pour BMCE Capital.

L'arrivée de Samuel Mbassa et de Société Générale Capital Asset Management sur le marché de la gestion d'actifs dans la zone Cemap vient doper la concurrence sur ce segment du marché, qui pesait 370,1 milliards de FCFA à fin 2022, selon les données de la Cosumaf.

La SNH a reversé 351 milliards à l'Etat au 1er semestre

Entre janvier et Juin 2023, la vente des hydrocarbures (pétrole et de gaz) effectuées par la SNH pour le compte de l'Etat a permis de générer au Trésor public, après déduction des charges, des recettes de 351,2 milliards de FCFA, a appris EcoMatin. «C'est le fruit des ventes d'hydrocarbures revenant à l'Etat», explique une source à la SNH.

Selon l'entreprise publique, le Cameroun a produit 11,9 millions de barils de pétrole pour une quantité vendue de 7,01 millions de barils de pétrole. La production gazière s'est pour sa part établie à 48 527,33 millions de pieds cubes. Pour une quantité exportée pour le compte de l'Etat de 424 875 m3. «Les quantités de gaz naturel vendues à la Centrale thermique de Kribi pour la génération d'électricité : 5, 461 millions de pieds cubes standard (scf) à 1000 Unités thermiques Britanniques /pied cube standard (BTU/ scf). Les quantités de gaz domestique (GPL) livrées pour l'approvisionnement du marché local : 18 261,273 tonnes

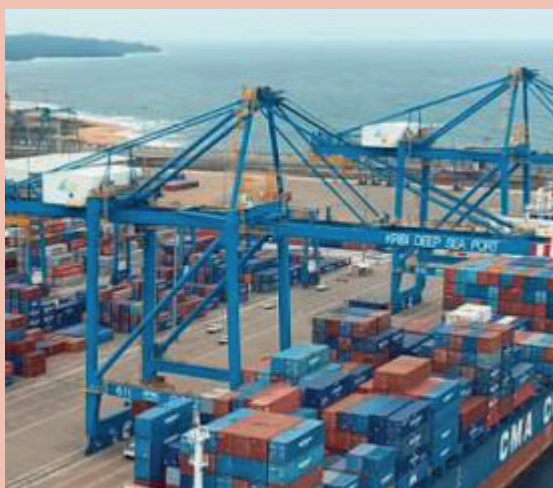
métriques (TM)», précise la SNH.

En dehors de ce transfert au titre de la vente des produits pétroliers, apprend-on, la SNH déclare que les l'impôts sur les sociétés, se chiffre à 15,2 milliards, l'Etat a aussi perçu 21,8 milliards pour divers autres impôts et taxes (notamment Taxe sur la valeur ajoutée, retenues à la source sur salaires, précomptes et droits de douane...).

Le Cameroun poursuit son embellie entamée en 2022. En effet, entre janvier et octobre 2022, le Cameroun a engrangé 614,277 milliards de FCFA. Cette enveloppe était en augmentation de 91,03 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le pays, profitait ainsi d'une conjoncture favorable marquée par une hausse de prix consécutive à la crise russo-ukrainienne.



Le trafic atteint 5,3 millions de tonnes au 1er semestre 2023 au Port de Kribi



Entre janvier et juin 2023, le port en eau profonde de Kribi, dans la cité balnéaire de la région du Sud du Cameroun, a obtenu «des résultats honorables». L'appréciation est de Patrice Melom, le directeur général (DG) du Port autonome de Kribi (PAK), l'entreprise publique chargée de la gestion de cette plateforme portuaire, citée parmi les plus stratégiques sur la côte ouest-africaine.

En effet, présidant la réunion d'exploitation élargie à la communauté portuaire, le 4 octobre 2023, le DG du PAK a révélé que le trafic au sein de cette plateforme a culminé à 5,3 millions de tonnes de marchandises au cours du premier semestre 2023, établissant ainsi un record depuis sa mise en exploitation en mars 2018. Une performance due principalement au trafic «import conteneurs pleins domestiques», qui a atteint «son meilleur chiffre depuis 2018, avec 29 850 EVP manutentionnés en un semestre», peut-on lire dans la newsletter de l'entreprise.

Au cours de la période sous-revue, «une performance inédite dans la sphère portuaire nationale et sous-régionale a été réalisée sur

le terminal polyvalent, avec 19257 tonnes de marchandises manutentionnées en un jour», se satisfait également le PAK.

L'accroissement continu du trafic au port de Kribi, malgré son enclavement, procure des recettes de plus en plus croissantes aussi bien au PAK qu'à l'Etat. «(...) Nous avons déjà franchi la barre des 535 milliards de FCFA de recettes collectées depuis la mise en exploitation du port en 2018. (...) En glissement annuel, par rapport à 2022, nos chiffres sont en augmentation de plus de 33%...», confie Norbert Belinga, le chef secteur des douanes du Sud II, devenu le 2e pourvoyeur des recettes douanières au Cameroun depuis 2019, derrière la circonscription douanière couvrant le port de Douala, dans la capitale économique.

Au Cameroun, l'État a reversé près d'un milliard de Fcfa de taxes à huit communes minières



Le 3 octobre 2023 à Yaoundé, au cours de la présentation des résultats de l'activité de collecte de l'impôt synthétique minier libérateur (ISML), le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, a révélé que huit communes camerounaises abritant des sites d'exploitation d'or ont reçu de l'État une enveloppe de 840 millions de FCFA. Cette enveloppe, apprend-on, représente leur quote-part de la taxe ad valorem prélevée chez les exploitants miniers, au cours de la période allant de 2015 à décembre 2021.

«Le reversement de la rondelette somme de 840 millions de FCFA aux communes de Bétaré-Oya, Ngoura, Garoua-Boulai, Meiganga, Batouri, Ketté, Ndélé et Yokadouma, a permis à notre pays d'être jugé conforme dans le cadre de l'indicateur portant sur le reversement des transferts infra nationaux au profit des collectivités territoriales décentralisées; ceci dans le cadre de l'initiative ITIE à laquelle notre pays est membre», s'est réjoui le ministre Motazé.

Pour rappel, selon le code minier camerounais, l'État prélève 25% de la production brute de

chaque site dans le cadre de l'exploitation artisanale semi-mécanisée des substances minérales, aux titres de la part de l'État dans la production, la taxe ad valorem sur les substances précieuses et semi-précieuses, et l'acompte mensuel de l'impôt sur les sociétés. Ces trois prélèvements regroupés sous le vocable d'impôt synthétique minier libérateur (ISML) étaient effectués jusqu'en juin 2021 par le Cadre d'appui à l'artisanat minier (Capam), programme gouvernemental dont les activités ont été ensuite reprises par la toute nouvelle Société nationale des mines (Sonamines).

Bien que ne bénéficiant pas encore du mandat officiel de l'État du Cameroun pour collecter l'ISML, contrairement de l'ex-Capam, la Sonamines a cependant réussi l'exploit de collecter au titre de cet impôt un volume record de 218,5 kg d'or, soit 30% de la part d'or rétrocédée à l'État depuis 11 ans. Cette collecte s'est faite au cours de la période de 16 mois allant de juillet 2021 à décembre 2022, a précisé le ministre des Finances le 3 octobre 2023 dans la capitale camerounaise.

Horus Investment Capital passe son capital de 300 millions à 1 milliard de FCFA



Selon une information d'Eco Matin, la société de bourse camerounaise Horus Investement Capital SA, a officialisé l'augmentation de son capital pour le porter de 300 millions à 1 milliard de FCFA, soit une hausse de 700 millions de FCFA. Cette augmentation, apprend-on a été rendue possible par la création de 70 000 actions nouvelles au terme de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2023.

Toutefois, la société de bourse ne révèle pas quelle est désormais la nouvelle géographie de son capital. Elle n'indique non plus qui sont les détenteurs des nouvelles actions. Ce qui va forcément entraîner une modification des statuts de l'entreprises.

Créée le 15 janvier 2020, Horus Investment Capital a obtenu a été agréée comme société de bourse par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf). Elle est dirigée par des experts financiers camerounais avec pour présidente du conseil d'administration (PCA), Mirelle Ngani. Le directeur général est Cyrille Onana avec pour adjoint, Sylvain Ahanda.

Cette jeune entreprise camerounaise revendique à date une mobilisation des ressources sur le marché financier de la zone Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) d'un montant évalué à plus de 360 milliards de FCFA pour plusieurs bénéficiaires dont le Cameroun, le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Tchad et la Banque de développement des Etats de l'Afrique (Bdeac).

La douane tchadienne ouvre des antennes à Douala et Kribi pour accroître les recettes



Dans une note signée le 20 octobre 2023, le directeur général des douanes, Fongod Edwin Nuvaga, annonce l'ouverture ce 23 octobre 2023 des antennes de la douane tchadienne à Douala (capitale économique du pays) et Kribi (cité balnéaire du Sud). L'ouverture de ces antennes rentre dans le cadre de la « mise en œuvre de l'accord relatif à l'assistance administrative mutuelle signée entre les administrations des douanes du Cameroun et du Tchad d'une part, et de l'arrêté N°083PT/MFBCP/SE/SG/DGDDI/2023 du ministre des Finances du Tchad portant création et opérationnalisation des antennes des douanes tchadiennes à Douala et Kribi », précise le patron des douanes camerounaises.

Cette ouverture marque un tournant important dans la lutte contre la fraude douanière en vue d'accroître les recettes douanières des deux pays. Les antennes de Douala et Kribi vont désormais se rassurer que les marchandises à destination du Tchad s'acquittent des frais de douane. Car selon des sources, des marchandises déclarées en transit finissent souvent par rester au Cameroun et souvent les marchandises à destination du Tchad, une fois qu'elles ont quitté les ports, essayent souvent d'entrer au Tchad en contournant la douane. Ce qui engendre des pertes de recettes pour les deux pays.

C'est donc pour lutter notamment contre ces deux phénomènes que « ces antennes procéderont à l'identification préalable des importateurs tchadiens et des opérations de transit à destination du Tchad. Elles se feront en amont de la procédure de transit actuelle et il est dorénavant exigé à tous les commissionnaires en douane agréés ou les importateurs tchadiens de se présenter dans lesdites structures pour

procéder aux formalités d'usage avant l'arrivée des marchandises au port et la validation de leur déclaration dans le système Camcis », précise la note de Fongod Edwin Nuvaga. Ces antennes permettront, en plus, aux transporteurs en provenance ou à destination du Tchad, d'assurer un suivi plus étroit des activités des transporteurs tchadiens effectuant des navettes sur le corridor Douala-N'Djamena.

D'après les statistiques du Bureau de gestion du fret terrestre du Cameroun (BGFT), organisme local de gestion et de répartition du fret, environ 20 000 mouvements de camions sont effectués du Cameroun vers le Tchad par an. Ce qui correspond à un peu plus d'un million de tonnes de marchandises sorties du Cameroun vers le Tchad chaque année. Dans le même temps, les douanes camerounaises estiment à plus de 350 milliards de FCFA de recettes annuelles générées par le transit des marchandises tchadiennes au Cameroun.

Dépourvu de façade maritime, le Tchad utilise les ports de Douala et Kribi comme ports d'attache pour ses opérations du commerce extérieur. Plus de 80 % des marchandises importées par ce pays transitent par le port de Douala et 68% des marchandises par le port de Kribi en 2020, selon les chiffres dudit port.

INVESTISSEMENT

LE CAMEROUN ET LA RUSSIE RESSUSCITENT LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BOURSE DU CAFÉ

Le ministre du Commerce (Mincommerce), Luc Magloire Mbarga Atangana, et l'ambassadeur de Russie au Cameroun, Anatoly Bashkin, ont remis sur la table le projet de création d'une bourse du café qui «servirait de trait d'union» entre Yaoundé et Moscou. Il s'agit d'une plateforme de commercialisation du café camerounais à destination du marché russe, une sorte de lieu de rencontre entre les producteurs camerounais et les acheteurs russes. Le Mincommerce ne précise toutefois pas s'il s'agira d'une plateforme physique ou numérique.



capitale russe. L'année suivante, le Mincommerce listait ce projet parmi les activités à soutenir par son département ministériel en 2017. Mais plus rien n'a filtré sur le sujet après, jusqu'à ce que celui-ci soit ressuscité lors d'une audience que Luc Magloire Mbarga Atangana a accordée au diplomate russe courant septembre 2023.

Selon le membre du gouvernement, cette bourse du café viendrait renforcer la coopération commerciale entre les deux pays et permettrait de promouvoir le Cameroun comme destination privilégiée pour les investissements russes, au moment où le pays manifeste l'envie de densifier la coopération économique et commerciale avec la Russie.

Pour l'heure, Yaoundé trouve que ce volet de la coopération avec Moscou est «très peu développé», en comparaison avec la relation militaire entretenue entre les deux pays.

«La Fédération de Russie représente 6 à 7% des parts du marché avec le Cameroun, pour un volume en termes d'exportations assez faible : autour de 96 milliards de FCFA. La situation s'est plutôt dégradée depuis le déclenchement de la guerre avec l'Ukraine au mois de février 2022 (...), plus au détriment de la Russie que du Cameroun puisqu'au cours des deux dernières années, nous avons amélioré nos exportations. Elles ont été multipliées par 16, alors que les importations en provenance de la Russie ont régressé», déclarait Luc Magloire Mbarga Atangana, au lendemain de la tenue du 2e Sommet Russie-Afrique tenu en juillet dernier.

Le Mincommerce affirme que la Russie est un client «potentiellement» important du fait de sa population de 146 millions d'habitants, ce qui en fait un marché non négligeable pour le Cameroun. En rappel, le Cameroun a exporté 11 557 tonnes de café (10 579 tonnes de robusta et 977 tonnes de robusta) lors de la campagne caféière 2021-2022, d'après les données de l'Office national du cacao et du café (Oncc).

Cédric Boyomo

PISCICULTURE

LE CAMEROUN PE AFFINE UN NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE, EN PARTENARIAT AVEC LE JAPON

Le gouvernement camerounais, en partenariat avec l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica), projette de lancer en 2024, le *Projet de promotion de la filière pisciculture continentale au Cameroun (Profipic)*. L'information a été révélée par les parties au projet, au cours d'un atelier organisé le 3 octobre 2023 à Yaoundé, la capitale du pays.

«Cet événement vise à expliquer les modalités de coopération technique de la Jica au staff en charge du ministère de l'Élevage, et permettre de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau projet», explique Tadashi Kageyama le représentant de la Jica au Cameroun. Ce projet, qui sera implémenté jusqu'en 2028, apprend-on, vise à améliorer la production du poisson d'eau douce (silure, tilapia, carpe...) dans le pays.

Concrètement, il s'agira de développer et d'améliorer les techniques de production d'alevins et de poissons de table, de mettre en place un système d'approvisionnement en alevins, de fournir de conseils nécessaires sur la gestion d'une exploitation piscicole et de réaliser des activités de stratégies de marketing en collaboration avec les producteurs.

La partie japonaise va envoyer les experts et fournir les matériels et équipements nécessaires à l'exécution du projet. La partie camerounaise, quant à elle, devra trouver le local pour le bureau du Profipic et le mobilier nécessaire, ainsi que les fonds de contrepartie nécessaires au fonctionnement du projet (électricité, eau, télécommunication, frais de missions pour les Camerounais...) et procéder au dédouanement et aux exonérations douanières du matériel et des équipements qui seront expédiés.

Cette initiative des gouvernements camerounais et japonais participe de l'ambition des pouvoirs publics de réduire les importations massives de poissons et bien d'autres produits

alimentaires, qui obèrent la balance commerciale du pays chaque année. Pour preuve, selon les chiffres de l'Institut national de la statistique (INS), avec une hausse des importations de 42,5% au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, le poisson congelé s'est une nouvelle fois hissé parmi les produits qui plombent le plus la balance commerciale du Cameroun.

Pourtant, le pays est crédité d'environ 400 km de côtes réputées poissonneuses, sur lesquelles s'activent principalement des pêcheurs étrangers alimentant des circuits commerciaux desservant leurs propres pays. Dans le même temps, selon les chiffres officiels, le Cameroun, lui, dépense en moyenne 100 milliards de FCFA chaque année pour ses approvisionnements en



poissons congelés. À travers la mise en œuvre de divers projets, le Cameroun mise également sur le développement de la pisciculture pour réduire ces importations massives.

Paul Nkala

MOBILITÉ URBAINE À YAOUNDÉ

LANCEMENT DES TRAVAUX D'UN PROJET DE 54,7 MILLIARDS FCFA ANNONCÉ EN 2024

Le 4 octobre 2023, Arnaud Philippe Ndzana, le coordonnateur de « Yaoundé cœur de ville » qui vise à améliorer la mobilité urbaine dans la capitale, a dévoilé à la presse les contours de ce projet dont le début des travaux est annoncé pour 2024.

Selon la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY), le projet va mobiliser 54,7 milliards de FCFA. Initié pour réaménager l'infrastructure routière au centre-ville afin de décongestionner le trafic à Yaoundé, le projet sera financé, d'une part, pour 46,2 milliards de FCFA à travers le mécanisme du Contrat de désendettement et de développement (C2D) géré par l'Agence française de développement (AFD) et, d'autre part, par une contribution directe de 8,5 milliards de FCFA de l'Etat camerounais.

La durée des travaux est prévue pour 36 mois, indique-on du côté du C2D. Le projet prévoit l'aménagement et la reconfiguration de trois carrefours régulièrement congestionnés (Mvan, Elig-Effa et Elig-Edzoa) en plus des carrefours Awae escalier, Emombo et Sous-manguiers, ainsi que la démolition et la reconstruction des gares routières de Mvan et de Messa (Mokolo). Il contribuera également à la reconstruction de deux terminus minibus et taxis (Avenue Mvog-Fouda à Elig-Essono et rue Marcel Jezuoin) et l'aménagement des sentiers de randonnée pédestre sur le Mont Messa et d'une voie d'accès.

Comme impacts attendus, l'on cite la création de 800 emplois (dont 150 pour les femmes) soutenus par le projet, l'amélioration de l'accès à un transport urbain durable avec une valeur cible de 430 000 personnes en 2035, la diminution du temps de trajet ou encore l'augmentation des surfaces de cheminements piétons

de 19 000 m². « Ce nouveau système de mobilité permettra de gagner en qualité de vie en ville, avec une voirie moins dangereuse, moins d'accidents, mais aussi moins de pollution émise dans l'air », affirme Arnaud Philippe Ndzana, par ailleurs conseiller technique N°1 à la CUY.

Dans son exécution, le projet va impacter plus de 1 000 personnes (commerces, habitations, agences de voyage, stations-services...), apprend-on. A ce sujet, la CUY assure que près d'un milliard de FCFA est destiné à indemniser les populations. Le mécanisme prévoit aussi leur relocalisation et la restauration des moyens de subsistance, dit-il. Inscrit dans le troisième C2D et mis en œuvre par la Cuy et le ministère de l'Habitat et du Développement urbain (Minhdu), le projet « Yaoundé cœur de ville » est une composante du Plan de mobilité urbaine soutenable (Pmus) élaboré et adopté en 2019 par la mairie de la ville.

C'est le 4 février 2022 que le gouvernement camerounais et l'AFD ont signé la convention de financement dudit projet. A l'époque, le début des travaux était annoncé courant 2022. Mais le retard accusé dans le lancement du chantier s'explique par la longueur des procédures, apprend-on. « Sur



le terrain, les études ont démarré, les concertations aussi. Les maquettes sont prêtes. On espère que d'ici la fin de l'année ou au plus tard au premier trimestre 2024, on aura bouclé avec le processus du marché pour que les travaux soient faits le plus rapidement possible », confient des sources au C2D.

Cédric Boyomo

HYDROÉLECTRICITÉ

LE CAMEROUN CHOISIT LE GROUPE HIG POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE CINQ NOUVELLES MINI-CENTRALES

Dans une correspondance envoyée le 29 septembre 2023 au directeur général de l'Agence de l'électrification rurale (AER), le secrétaire général de la présidence de la République annonce que la présidence marque son accord pour que le groupe HIG mette en route le projet de construction de cinq nouvelles mini-centrales hydroélectriques au Cameroun. Selon les termes de la lettre, Ferdinand Ngoh Ngoh répond ainsi à une demande d'autorisation requise par le Directeur Général de l'AER.

«Faisant suite à votre correspondance d'objet et référence susvisés, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la présidence de la République, vous prescrivant de signer avec le groupe HIG, le protocole d'accord relatif à la réalisation des études de faisabilité pour la construction des cinq petites centrales hydroélectriques dans les localités de Banyo, Akom II, Ngambe Tikar, Yingui et Messok, situées respectivement dans les régions de l'Adamaoua, du Sud, du Centre, du Littoral et de l'Est, en mode financement, conception et réalisation (F-EPC)», peut-on lire dans la lettre du SGPR. Mais pour l'instant, on n'a pas d'informations sur ce groupe.

Ces nouveaux projets s'apparentent à la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50 mini-centrales hydroélectriques dans le pays, que le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba, a annoncé le 14 avril 2022. C'était au cours de la cérémonie d'inauguration de la mini-centrale de Mbakaou (1,4 MW extensible à 2,8 MW), dans la région de l'Adamaoua, première infrastructure de ce type dans le pays.

L'OFFRE DE FINANCEMENTS DE BGFI BANK

Investissement d'un montant total de 4,5 milliards de FCFA réalisé par le producteur indépendant d'électricité IED Invest Cameroun, cette infrastructure a bénéficié du soutien de l'Union européenne, qui a contribué à son financement à hauteur de 1,64 milliard de FCFA. La filiale camerounaise du groupe bancaire

gabonais BGFI Bank y a également investi 1,5 milliard de FCFA, et entend s'impliquer davantage dans le financement de ce type de projet au Cameroun.

«Nous souhaitons construire les 49 autres pour résoudre la problématique de la fourniture en électricité», avait confié à Investir au Cameroun le Directeur Général de BGFI Bank Cameroun. Abakal Mahamat répondait ainsi à une interpellation du ministre de l'Eau et de l'Énergie, qui annonçait lors de l'inauguration de la mini-centrale de Mbakaou, l'intention du gouvernement de construire 50 mini-centrales hydroélectriques au total dans le pays. «(...) Nous pensons que les banques locales ont leur place dans cette aventure», avait interpellé le membre du gouvernement.

En plus d'augmenter la part de l'hydroélectricité dans le mix-énergétique du pays, et de réaliser des économies en raison de la réduction des dépenses en combustibles permettant de faire fonctionner les centrales thermiques éparpillées sur le territoire national et d'investissements dans le transport, la multiplication de mini-centrales hydroélectriques au Cameroun est un facteur de protection de l'environnement. À titre d'exemple, «sur la base des calculs d'experts, la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou carrière permettra de réduire les émissions



de gaz carbonique (CO₂) d'au moins 67 000 tonnes à l'horizon 2030, du fait de l'arrêt des centrales thermiques de Tibati et de Mbakaou», a déclaré le ministre Eloundou Essomba le 14 avril 2022 à Mbakaou.

Calcuette en main, l'estimation de ce membre du gouvernement correspond à une réduction moyenne annuelle des émissions de CO₂ de plus de 7 444 tonnes. Le producteur et distributeur de l'électricité Eneo, qui rachète la production de cet ouvrage, estime pour sa part cette réduction à 4 893 tonnes de CO₂ chaque année.

Rémy Ngassana



PROMOTE 2024, le visage de l'économie de demain

9^{ème}
édition

17-25
FÉVRIER
2024

PALAIS DES CONGRÈS
YAOUNDÉ - CAMEROUN

L'économie mondiale a un nouveau visage. Venez le découvrir au **9^{ème} Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat de Yaoundé, PROMOTE, du 17 au 25 février 2024, au Palais des Congrès de Yaoundé;**

1200 entreprises et institutions des 05 continents exposent leurs nouveaux produits, services et solutions pour répondre aux défis de la croissance économique post-covid et présentent les transformations structurelles des économies qui s'opèrent pour assurer les réussites et les progrès de demain.

Vous souhaitez investir, entreprendre, créer de la valeur ajoutée, rencontrer de potentiels partenaires, relancer vos activités ou valoriser vos biens et services: participez à PROMOTE 2024, le plus grand rassemblement économique au cœur de l'Afrique Centrale, placé sous le Haut Patronage du Président de la République du Cameroun.

Inscrivez-vous aux contacts :

(+237) 675 29 35 91/ 677 70 76 79 / 693 75 18 66

info@interprogress.org

www.salonpromote.org



CORRUPTION

L'ÉTAT DU CAMEROUN GAGNE 39 MILLIARDS FCFA EN 2022 PAR RAPPORT À 2021

Le préjudice financier subi par l'État du fait de la corruption et des infractions assimilées a été évalué 4,6 milliards de FCFA en 2022. C'est ce qu'indique la Commission nationale anti-corruption (Conac), dans son dernier rapport sur l'état de la lutte contre la corruption en 2022 dans le pays, présenté vendredi 27 octobre. Par rapport à l'année précédente, ces pertes sont ressorties en baisse de plus de 39 milliards de FCFA.

Le préjudice financier subi par l'État du fait de la corruption et des infractions assimilées a été évalué à 44 milliards de FCFA en 2021, selon la Conac. Plus de la moitié de ce montant était imputée à la Société de recouvrement des créances du Cameroun (SRC), accusée d'avoir fait perdre plus de 24 milliards de FCFA à l'État entre 2011 et 2014. Selon le rapport, ce préjudice financier est établi sur la base des missions d'investigation de la Conac, ainsi que des condamnations pécuniaires issues des décisions rendues par le Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF) du Contrôle supérieur de l'État (Conseu) et le Tribunal criminel spécial (TCS). La baisse du montant des pertes évaluées en 2022 ne signifie pas forcément un recul de la corruption. Car il peut aussi s'agir d'un essoufflement de la lutte contre la corruption dans le pays au cours de la période sous revue.

Ainsi, dans les investigations menées par la Conac en 2022, le préjudice subi par l'État est évalué à 249 131 723 FCFA. Le CDBF, chargé de statuer sur les fautes de gestion présumées des ordonnateurs des crédits publics et autres gérants ou surveillants de la fortune publique, a rendu au total 18 décisions (contre 24 en 2021). Lesdites décisions concernaient des responsables ou d'anciens responsables de sept administrations publiques.

DÉNONCIATIONS

Sur les 18 personnes mises en cause, huit ont été reconnues coupables et ont écopé d'amendes spéciales d'un montant total de 6 800 000 de FCFA.

Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de 499 110 375 de FCFA, représentant le préjudice financier subi par l'État du Cameroun dans ces affaires, apprend-on. Le TCS, qui réprime les infractions de détournements de deniers publics lorsque le préjudice atteint un montant minimum de 50 millions de FCFA, a rendu 21 arrêts définitifs en 2022 pour des affaires impliquant le ministère des Finances (Minfi), le Port autonome de Douala (PAD), la Cameroon Water Utilities (Camwater), la Cameroon Postal Service (Campost), la Cameroon Telecommunications (Camtel), le Parc national de matériel de génie civil (Matgénie) et la commune de Yokadouma (Est).

Dans l'ensemble, 32 personnes étaient mises en cause dans ces affaires. Vingt-quatre d'entre elles ont été déclarées coupables et des peines d'emprisonnement ferme allant de 10 ans à l'emprisonnement à vie ont été prononcées à leur encontre. Le montant total du préjudice financier subi par l'État du Cameroun dans ces affaires s'élève à 387 517 820 FCFA, peut-on lire dans le document.

« 2603 dénonciations ont été reçues via la ligne verte, le 1517, 3472 à travers le courrier administratif, 565 par le courrier électronique et 401 au numéro WhatsApp. Le détournement de biens publics apparaît comme l'infraction majeure avec 1 135 occurrences », a déclaré Dieudonné Massi Gams, le président de la Conac, lors de la présentation de ce rapport.



L'éducation, les affaires domaniales et foncières et les finances forment le podium des secteurs (onze au total) les plus dénoncés à travers la ligne verte de la Conac l'année dernière.

D'après les résultats de l'indice de perception de la corruption publié en janvier 2023 par Transparency International (TI), le Cameroun est classé 34e pays le plus corrompu en Afrique (142e mondial) en 2022. Dans l'espace Cernac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad), le pays occupe le deuxième rang, derrière le Gabon.

André Noir

SECTEUR BANCAIRE

LA COBAC AUTORISE LE VERSEMENT DES DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES

Plusieurs banques camerounaises ont renoué avec les dividendes après trois années de restrictions imposées par la Cobac.



Les actionnaires des banques de la CEMAC doivent certainement être ravis. Après trois années de disette, les établissements de crédit de la région ont à nouveau été autorisés par la commission bancaire d'Afrique Centrale (Cobac) à verser les dividendes. Dans une correspondance adressée le 19 septembre 2022 aux établissements de crédits et microfinances, Maurice Ouazin, le secrétaire général de la COBAC faisait savoir qu'il mettait un terme à la suspension de paiement des dividendes au sein de ces entités. La décision qui concerne également les microfinances avait été

adoptée en 2020 en pleine pandémie du Covid 19 pour permettre aux assujettis de poursuivre le financement de l'économie tout en étant capables d'absorber certaines pertes liées à la crise sanitaire. Fixée au 31 décembre 2021, l'échéance initiale avait été prorogée au 30 juin 2022. Pour les actionnaires, cela représente 3 exercices successifs sans le moindre kopeck.

Du coup plusieurs établissements de crédit qui ont dégagé un résultat bénéficiaire ont au titre de l'exercice 2022 décidé de gratifier leurs actionnaires. C'est le cas notamment de BGFIBank qui a distribué 7 milliards de FCFA (70% du bénéfice de l'année) aux actionnaires de sa filiale camerounaise au titre des dividendes, a-t-on appris à l'issue de l'Assemblée générale du groupe bancaire, réunie le 18 avril dernier. Il s'agit de BGFIB Holding Corporation (70,69%), l'État du Cameroun (20%) et des privés locaux (9,31%). C'est également le cas pour La Régionale Bank avec 1,5 milliard FCFA distribué. L'ex-microfinance a dû puiser dans ses réserves pour atteindre ce montant, le bénéfice de l'exercice ayant été de 1,2 milliard FCFA. Sur les 14,5 milliards de bénéfice engrangés, UBA Cameroon

a octroyé près de la moitié à ses actionnaires soit 6,1 milliards de FCFA. Par contre, chez la filiale camerounaise de l'américain Citibank, on sait par exemple que 5,2 milliards a été affecté au capital social pour le porter à 15 milliards de FCFA. Au Cameroun, les banques n'ont pas l'obligation de rendre public leurs états financiers et malgré notre sollicitation, certaines se sont montrées réfractaires à communiquer l'affectation du résultat. Du coup il est impossible de dégager une tendance générale. La distribution des dividendes reste une bonne nouvelle pour les actionnaires même si les conseils d'administrations restent souvent divisés sur la question. Car en réinvestissant ses bénéfices, l'entreprise veut renforcer sa position sur le marché ; ce qui sera profitable aux actionnaires sur la durée. A titre d'exemple, l'abstention de verser des dividendes par Microsoft a permis à l'entreprise de faire croître de plus de 1000% la valeur de son action en 10 ans. Une école de pensée estime même que le versement des dividendes entraîne une destruction de la valeur du titre. « Distribuer des dividendes revient à prélever une partie du résultat net, composante des fonds propres. Ensuite, fondamentalement, la capitalisation boursière de l'entreprise, c'est la valeur de marché de l'ensemble des fonds propres de l'entreprise. Ainsi, il est logique que l'action baisse à la hauteur du montant du dividende puisque ce dernier représente des liquidités qui étaient pris en compte dans la valorisation de l'entreprise » tempête un expert.

Paul Nkala

DEVELOPPEMENT

CES SECTEURS D'ACTIVITÉS QUI VONT CONNAÎTRE UNE CROISSANCE AU 4E TRIMESTRE 2023 AU CAMEROUN

Durant les trois derniers mois de l'année plusieurs secteurs d'activités devraient connaître une production tournée vers la hausse. Il s'agit notamment des secteurs huile de palme, aquaculture, commerce, vente des produits pétroliers, entre autres.



des mines s'amélioreraient en raison de la mise en conformité des exploitations minières artisanales et de la réalisation de la seconde campagne d'inspection de l'année. En outre, le paiement des droits fixes liés aux activités minières et le rappel à l'ordre des sociétés ayant des arriérés de paiement de leurs redevances auprès de l'Etat vont également contribuer à stimuler l'activité », renseigne le document. S'agissant des activités du secteur brasseur, bien que les coûts des intrants (malt et maïs) soient toujours élevés, les industriels prévoient des chiffres positifs sur la période en raison de la forte demande en boissons durant les fêtes de fin d'année.

SECTEUR TERTIAIRE

La Banque centrale des Etats membres de la Cemac (BEAC) vient de rendre public, le test prévisionnel de conjoncture de la Cemac, pour le 4e trimestre de l'année en cours. Dans l'ensemble, sur les six pays membres le document renseigne que « l'activité économique au 4ème trimestre 2023 devrait s'orienter favorablement, soutenue par la poursuite des investissements publics, le raffermissement de la demande intérieure, la hausse du cours du baril, dans le sillage des opérations de redynamisation des champs matures dans les secteurs pétrolier et gazier, d'une forte progression des cultures de rente et des services résilients. ». Toutefois, « les défis liés à la flambée des prix, aux circuits d'approvisionnement domestiques, aux conditions climatiques difficiles et aux problèmes 2 infrastructurels et réglementaires demeurent toujours des préoccupations majeures des chefs d'entreprises de la CEMAC », poursuit le document.

Au Cameroun à l'observation, la plupart des secteurs d'activités devraient connaître une amélioration de leurs performances dans plusieurs secteurs d'activités. Tout d'abord dans le secteur primaire, la production vivrière devrait s'accroître en lien avec la période des récoltes favorisée par la saison pluvieuse qui sévit actuellement. S'agissant de la

production du caoutchouc, ses activités devraient aussi croître en lien avec « la reprise totale du travail dans les plantations de la CDC ». Il en est de même pour la production de la filière banane qui progresserait au 4ème trimestre 2023. Pour la filière huile de palme, la Beac annonce que « la production serait en hausse au 4ème trimestre 2023, malgré la cherté des intrants notamment les engrais, en raison de la guerre en Ukraine ». Une hausse qui intervient dans un contexte marqué par une hausse des importations de ce produit. En effet, pour l'année 2023, le gouvernement camerounais prévoit d'importer 200 000 tonnes d'huile de palme contre 143 000 tonnes en 2022, soit une hausse de 57 000 tonnes (71,5%). Cette tendance est aussi là même pour les activités aquacoles et de pêche ceci en lien avec la forte demande enregistrée lors des fêtes de fin d'année. Du côté de la production animale, l'on observera un sursaut de la production de la volaille après l'épisode de grippe aviaire ayant fragilisé ce secteur d'activité l'année dernière.

SECTEUR SECONDAIRE

La tendance positive observée dans le secteur primaire est la même dans le secteur secondaire avec dans un premier temps les activités du secteur minier. « Les activités de la branche extraction

La première activité qui devrait bien se tenir ici est celle du commerce dans son entièreté. En effet, que ce soit, le commerce et location de véhicules et de pièces détachées ; de gros et de détail des biens d'investissement et d'équipement ; de gros et de détail des biens de consommation courante, toutes ses déclinaisons sont appelés à bien se tenir sur les prochains mois. S'agissant du commerce des produits pétroliers « les ventes des produits pétroliers progresseraient au 4ème trimestre 2023, en raison de la hausse de la demande due aux rentrées scolaires et aux fêtes de fin d'années. En outre, la fin du rationnement des produits pétroliers et la mise sur le marché de nouvelles bouteilles de gaz vont également booster l'activité dans cette branche », argue la Beac. Le volet hébergement et restauration n'est pas en reste. « En dépit de la flambée des prix et de l'augmentation des prix à la pompe du carburant qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages, les activités touristiques s'amélioreraient au 4ème trimestre 2023 soutenues par les fêtes de fin d'années ». Les activités financières et d'informations s'alignent aussi dans cette perspective de croissance de leurs activités sur les derniers mois de l'année.

Christian Adong

AGRICULTURE

LA RD CONGO AMBITIONNE D'INVESTIR PLUS DE 4 100 MILLIARDS FCFA SUR 10 ANS

Au cours du « DRC Agribusiness Forum », organisé du 4 au 5 octobre 2023 à Kinshasa, à l'initiative du pays hôte, avec le concours de la Banque africaine de développement (BAD), les autorités publiques ont réaffirmé leur dessein d'exploiter le potentiel agricole de la nation la plus vaste d'Afrique subsaharienne, pour devenir le grenier de tout le continent.

6,6 milliards de dollars US, soit 4 103 milliards FCfa. C'est l'enveloppe que la République démocratique du Congo (RD Congo ou RDC) ambitionne d'investir dans le développement de l'agriculture, sur une période de 10 ans. A en croire un communiqué de la BAD, cette enveloppe, dont on ignore encore les moyens à mettre en œuvre pour la mobilisation, a été révélée au cours du « DRC Agribusiness Forum ». Cet événement organisé par la RD Congo, avec le concours de l'institution financière panafricaine, a réuni plus de 700 participants venus de 28 pays, les 4 et 5 octobre dernier à Kinshasa, la capitale. Cet investissement projeté, selon les autorités congolaises, vise à faire du pays la mamelle nourricière de l'Afrique, à réaliser le pari de « la revanche du sol sur le sous-sol », si cher au président Félix Tshisekedi, indique la BAD.

« Avec ses 80 millions d'hectares de terres arables, ses quatre millions d'hectares de terres irrigables, sa diversité climatique permettant une exploitation agricole toute l'année, ses 7 à 8 % d'eau douce exploitable du monde, ses pâturages d'environ 125 millions d'hectares ayant une capacité de charge de 40 millions de têtes de gros bétail, l'importance de sa population, notamment jeune et féminine, la RD Congo a les moyens indéniables d'être le grenier de l'Afrique, l'épicentre de l'industrie agricole continentale, et également un vivier de prospérité », soutient Solomane Koné, directeur général adjoint de la BAD pour l'Afrique centrale et responsable pays de la RD Congo. Afin de réaliser ses ambitions pour le développement de l'agriculture, la RD Congo compte notamment sur des partenaires financiers tels que la BAD, dont les cinq grandes priorités ces dernières années se résument à « éclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique, et améliorer la qualité de vie des Africains ».

C'est à ce titre que, par exemple, « à la demande de la RD Congo, la Banque africaine de développement consacra la totalité des allocations disponibles du pays, au cours du cycle du FAD-16 en 2023-2025, au soutien des opérations



d'appui au programme de transformation de l'agriculture, qui constitue l'épine dorsale du Document de stratégie pays de la banque pour la RDC ces cinq prochaines années », a révélé au cours du forum l'Ivoiro-canadien Serge N'Guessan, le directeur général de la BAD pour l'Afrique centrale. Les financements qui seront ainsi mis à la disposition du gouvernement congolais par la BAD, de même que les ressources supplémentaires à mobiliser pour financer l'ambition agricole réaffirmée les 4 et 5 octobre 2023 à Kinshasa, seront adossés au Programme de transformation agricole de la RD Congo, objet du Pacte pour l'alimentation et l'agriculture. Ce pacte a été conclu lors du sommet sur la souveraineté alimentaire et la résilience, tenu en janvier 2023 à Dakar, à l'initiative du gouvernement du Sénégal et de la BAD.

DES MINÉRAIS À PROFUSION

A nouveau présenté lors du « DRC Agribusiness Forum », ce pacte, selon le document consulté par Ecomatin, « cible au moins 4 910 000 ménages agricoles, soit 30 % des ménages agricoles de la RDC, qu'il faut impliquer directement dans l'accroissement des rendements, de la production et du développement des chaînes de valeur sur une période de dix ans ». Sur la période indiquée, informe le document, il est question de pratiquement tripler les rendements dans la production du manioc, de manière à atteindre un volume de production de 718 millions de tonnes. Il en est de même pour des

céréales telles que le maïs et le riz, ou encore des produits tels que la noix de palme, dont les productions respectives sont attendues à 41 millions, 25 millions et 92 millions de tonnes dans 10 ans. De même, la production du haricot est annoncée à 4,4 millions de tonnes, celle du soja à 430 000 tonnes, contre 9,3 millions de tonnes pour le poisson.

En attendant que ce rêve agricole se réalise, la RD Congo reste davantage connue dans le monde comme une catastrophe géologique. Son territoire, d'une superficie équivalente à celle de l'Europe occidentale, selon une estimation de la Banque mondiale, abrite des « ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, diamant, etc.) ». Autant de richesses qui ne profitent cependant pas à la plupart des habitants du pays. En effet, prise en tenaille par une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de dictature pendant de nombreuses années, « la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays -soit 60 millions de personnes -vivait avec moins de 2,15 dollars par jour. Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC », souligne la Banque mondiale.

Placide Onguéné

« LES POUVOIRS PUBLICS ONT DOTÉ LA CDEEC PROCÉDER AU RECOUVREMENT FORCÉ »

Dans une interview accordée à l'Économie, le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun reçoit progressivement les premiers transferts de ressources identifiées auprès des différents acteurs socio-économiques du Cameroun.



Vous avez été porté le 20 janvier 2023 à la tête de la Caisse de Dépôts et Consignations du Cameroun, une structure en création. 9 mois après pouvez-vous esquisser un premier bilan ?

Les prémices de l'opérationnalisation de la Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun (CDEEC) ont été lancés le 20 janvier 2023 par le Chef de l'Etat, Son Excellence PAUL BIYA, à travers la nomination de ses premiers dirigeants. Le temps d'arrêt observé depuis sa création par la loi du 14 avril 2008 a permis aux différents acteurs de se réajuster et se préparer à l'arrivée de ce nouvel acteur important dans l'écosystème qui vient en complémentarité contribuer au développement

socio-économique du Cameroun.

Dans la perspective du démarrage effectif des activités de la CDEEC, nous nous sommes mis résolument au travail, en traçant tout d'abord la feuille de route et en définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court terme. La constitution du Conseil d'Administration le 14 avril 2023 a permis à cet organe délibérant de tenir ses deux premières sessions au cours desquelles, plusieurs résolutions ont été adoptées portant notamment sur l'approbation du Plan Stratégique Triennal (2023-2025) de la CDEEC, du budget au titre de l'exercice 2023, de certains textes internes, sur la nomination du Caissier Général, et sur l'organisation et le fonctionnement du Comité de Surveillance.

Par ailleurs, un certain nombre de textes d'application de la loi du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ont été élaborés par l'équipe projet que j'ai mise en place au moment de ma nomination et

sont en cours de signatures par les autorités compétentes.

L'opérationnalisation de la CDEEC a également consisté à trouver, aménager et équiper les locaux devant abriter le siège de la CDEEC, en vue de satisfaire et faciliter les conditions de travail. Un immeuble à l'image de l'institution dotée du label « tiers de confiance » a été à cet effet mis à sa disposition au quartier Bastos. Dans le même sillage, un contrat a été signé avec la Société SOPRA Banking Software pour mettre en place la solution AMPLITUDE à la CDEEC, afin de gérer avec sûreté et efficacité l'ensemble des ressources qui lui sont dévolues.

Sur le plan opérationnel, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, des discussions ont été engagées et se poursuivent avec la majorité des acteurs détenteurs dans leurs livres des fonds et valeurs dévolus à la CDEEC. Il s'agit notamment des banques, des compagnies d'assurances, des professions judiciaires et d'autres entités publiques et privées (MINMAP, ARMP, CAMWATER, CAMTEL, ORANGE, MTN, etc.). Ces discussions ont permis de rassurer l'ensemble des acteurs sur la complémentarité de la CDEEC en tant que nouvel acteur appelé à contribuer au financement du développement socio-économique, tout en veillant au maintien des équilibres existants de l'écosystème.

A ce jour, je puisse dire que la Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun est opérationnelle. Elle reçoit progressivement les consignations ainsi que les premiers transferts des ressources identifiées auprès des différents acteurs.

Les établissements de crédit ne veulent pas déclarer les fonds à transférer à la CDEEC. Qu'est ce qui explique cette résistance malgré vos rappels à l'ordre ?

Je pense qu'il faudrait nuancer cette observation pour relever qu'il ne s'agit pas de toute les banques qui font la résistance, mais plus tôt de quelques-unes. La plupart des banques qui se veulent citoyennes et enclines à se conformer à la réglementation, comprennent l'enjeu de la réforme et ont procédé à la déclaration. Les discussions se poursuivent d'ailleurs avec celles-ci en vue de la préparation des transferts et de la mise en place des relations de partenariats privilégiées.

S'agissant de celles qui affichent encore un comportement de méfiance, peut-être voient-elles en la CDEEC une concurrente ou alors ont-elles peur du changement ou de voir « leurs ressources » diminuer, je dirais que c'est à tort. Les banques devraient être rassurées au terme des rencontres que nous avons eu aussi bien dans le cadre de l'APECCAM que des visites de courtoisie que nous avons effectuées auprès des dirigeants desdites banques. Le message que nous avons véhiculé a pleinement rassuré ces derniers étant entendu que la CDEEC n'est pas arrivée pour fragiliser le système bancaire, encore moins se substituer aux banques.

Les banques et la CDEEC sont complémentaires. Elles sont amenées à collaborer et travailler ensemble comme des partenaires. La CDEEC a pris l'option de loger ses ressources dans le système bancaire et ne compte pas déplacer la trésorerie détenue par chaque banque dans la

CDEC DES MOYENS LUI PERMETTANT DE RICHARD EVINA OBAM – DG CDEC

et Consignations du Cameroun, Richard Evina Obam, affirme que la structure qu'il dirige s'acteurs.

mesure où les comptes CDEC seront ouverts dans les livres de celles-ci pour recevoir cette trésorerie.

Aussi, pour fructifier ses ressources, la CDEC est appelée à travailler avec le secteur bancaire pour effectuer conformément à sa stratégie d'investissement, des placements auprès des banques et recourir de manière générale à l'accompagnement de celles-ci. Aussi, la CDEC et les établissements bancaires contribueront ensemble au financement de certains projets d'intérêt général qui visent le développement économique du Cameroun.

Les banques ne sont pas les seules structures qui retiennent les fonds devant être transférés. Qu'est ce qui est fait pour que le greffe et les notaires se conforment ?

Il faut rappeler que la CDEC assure un service public qui est celui des dépôts et des consignations. La sécurisation des fonds des tiers notamment dans le domaine de la justice est une priorité pour elle. Ainsi, pour assurer une saine collaboration et éviter de perturber l'équilibre existant dans ce domaine déjà bien maîtrisé par les acteurs concernés, il faudrait que des mécanismes soient mis en place de façon collaborative et concertée avec les différents acteurs de la justice.

Aussi, je tiens à ce que le positionnement de la CDEC comme un nouvel intervenant, ne constitue pas un goulot d'étranglement dans les procédures existantes, n'ajoute pas des lourdeurs et ne contribue pas au rallongement des délais. Nous pensons à cet effet mettre en place une plateforme digitale de gestion des flux financiers qui pourra faciliter les opérations des greffiers, des notaires, des huissiers auprès de la CDEC, en leur offrant un service de qualité. La Caisse des dépôts et Consignations est par nature la banque des professions judiciaires. Elle apporte une sécurité et une protection optimale aux fonds des tiers déposés auprès de ces acteurs soit à titre conservatoire soit à titre libératoire.

Des échanges ont déjà été entrepris avec ces professions en vue de mettre en place un véritable cadre collaboratif. D'ailleurs une convention de partenariat est en cours d'élaboration avec la Chambre Nationale des Notaires.

Face à tous ces freins quelle sera la démarche de la CDEC ?

Comme dans toute réforme, nous avons anticipé certaines résistances dans la première phase de l'opérationnalisation de la CDEC. Le dialogue reste la démarche la plus appropriée lorsque l'on met en marche une réforme

et la CDEC continuera de privilégier cette démarche et l'approche participative et partenariale. Nous allons poursuivre la sensibilisation des différents acteurs pour les amener à adhérer pleinement au positionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations, comme un acteur majeur dévoué à la sécurisation des fonds des tiers et au financement de l'intérêt général.

Toutefois, il faut indiquer que pour ceux qui continueront de présenter une opposition manifeste à la bonne conduite de cette réforme, le législateur et les pouvoirs publics ont doté la CDEC des moyens et instruments lui permettant de procéder au recouvrement forcé des ressources qui lui sont dévolues. Bénéficiant du privilège du Trésor, la CDEC dispose des moyens d'investigation auxquels on ne saurait opposer ni le secret professionnel ni le secret bancaire. À ce titre, nous allons tenir compte des réalités de chaque acteur détenteur des fonds et valeurs de la CDEC, mais il est important que la loi s'applique à tous.

En outre, compte tenu des diverses contraintes et dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources qui lui sont dévolues par la loi, et d'en faire un levier important au financement de l'économie, la CDEC s'appuiera également sur la gestion sous mandat de certains fonds spéciaux, ainsi que le partenariat avec les institutions financières multilatérales de développement, les fonds d'investissement, les banques commerciales et d'autres sociétés spécialisées notamment dans le cadre des PPP.

Il s'agit d'une structure qui sous d'autres cieux est un levier pour le développement de l'économie. Pouvez-vous rappeler les avantages en ce qui concerne le Cameroun ?

La Caisse des Dépôts et Consignations est un investisseur institutionnel de long terme sur qui l'État va s'appuyer pour mettre en œuvre des projets d'envergure porteurs de croissance. Cet établissement public de type particulier a été mis en place pour fonctionner



selon un modèle économique simple à savoir : recevoir, conserver, sécuriser et gérer des ressources qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection particulière, d'une part ; et investir dans les projets d'intérêt général pour transformer structurellement l'économie camerounaise, d'autre part.

Certes les défis sont énormes, mais les atouts et le potentiel de ressources dévolues à la CDEC me font croire qu'elle aura un impact significatif, dans la mesure où, elle ambitionne de se positionner comme une institution stratégique, et de devenir le premier soutien et catalyseur des politiques publiques à travers les stratégies sectorielles et les grands programmes d'infrastructures.

Elle devra également jouer un rôle central dans la modernisation de l'économie camerounaise, et l'émergence de nouvelles filières porteuses, avec des effets à l'échelle macroéconomique sur l'emploi, la productivité et la croissance.

DEVELOPPEMENT

LE CONGO BRAZZAVILLE VA SE DOTER D'UN CODE GAZIER AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

(BFI) - La République du Congo veut produire et exporter le gaz naturel liquéfié à grande échelle. Pour ce faire, elle entend se doter d'un code gazier d'ici la fin de l'année. La problématique a été au centre d'une table ronde qui a réuni, il y a quelques jours, à Pointe-Noire les acteurs du secteur des hydrocarbures.



L'utilisation et la monétisation du gaz naturel sont devenues une priorité pour le Congo. Pour cela, les autorités congolaises prévoient de mettre en place une législation pour encadrer leurs ambitions gazières. Il y a quelques jours, une table ronde consacrée à la présentation de l'ébauche du code gazier aux acteurs de l'industrie pétrolière a été organisée dans la ville océane. L'objectif de cette rencontre était de revisiter et d'améliorer le projet du code élaboré par les acteurs institutionnels du domaine pétrolier et gazier.

Ce projet est l'instrument indispensable pour les partenaires du Congo au moment où le pays est en phase de devenir producteur et exportateur du gaz naturel liquéfié. Il servira notamment à attirer plus d'investissements aussi bien nationaux qu'étrangers dans ce segment. Pour les autorités congolaises, ce code qui vise

volonté est que ce code gazier reflète fidèlement vos besoins, vos exigences et les réalités auxquelles vous êtes confrontés, notamment les entreprises de l'industrie extractive. Votre expertise, votre maîtrise technique et votre retour d'expérience constitueront la pierre angulaire pour élaborer un code à la fois pertinent, efficient, partagé et tourné vers l'avenir », a dit le ministre.

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que l'exploitation du gaz naturel nécessite une régulation précise pour garantir une gestion optimale de cette ressource qui se déclinera premièrement en un encouragement à l'investissement direct, local et étranger substantiel; deuxièmement en la stabilité par l'instauration d'un cadre juridique favorable à l'avenue d'investisseurs locaux ou internationaux; troisièmement en une

à mettre sur pied un cadre propice à la valorisation des ressources gazières doit refléter les aspirations concertées de toutes les sociétés opérant dans l'industrie gazière.

En ouvrant les travaux de ces assises, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a indiqué que l'objectif poursuivi à travers cette table ronde est d'intégrer autant que possible toutes les contributions pertinentes avant de soumettre le dossier ou le déposer aux institutions républicaines pour examen et adoption. « C'est en cela que votre participation est essentielle, notre

gestion responsable des ressources, ce qui signifie l'exploitation durable du gaz assurant le respect des normes éthiques et environnementales et quatrièmement en une protection des intérêts nationaux. « Le Congo doit, en effet, bénéficier des retombées économiques en termes de fiscalité, de création d'emploi, mais également par l'émergence d'un tissu économique local solide, pérenne et performant par la création des richesses nouvelles, notamment à l'export », a conclu le ministre Bruno Jean Richard Itoua.

Pour tout dire, ce code en gestation vise à réguler l'ensemble du secteur gazier, couvrant l'agrégation, la transformation, le stockage, l'importation et l'exportation ainsi que la fourniture pour répondre aux besoins des ménages. Après deux jours de travaux intenses, les participants ont rendu leurs copies débattues en quatre groupes de titres. Les préoccupations et échanges ont porté entre autres sur les interactions entre le code gazier et le code des hydrocarbures, le rôle de l'Office congolais de gaz, la tarification des produits gaziers et des services consommés sur le marché local, les redevances et le partage des ressources, les interventions de l'état dans les projets non intéressants par les acteurs, l'occupation des terrains, la pertinence de la prise en compte de l'exploration et les dispositions transitoires.

Notons que ce code gazier sera déposé très prochainement au Parlement d'ici même la fin du mois d'octobre, conformément au processus législatif approprié. Les suggestions, remarques et observations les plus pertinentes émises au cours de cette table ronde seront également enregistrées et transmises à la commission interministérielle pour une prise en compte.

Hassan Mama

SECTEUR MINIER

L'EXPLOITATION DU MINÉRAI DE FER DE LOBÉ-KRIBI SUR LES RAILS

Le démarrage de l'exploitation de ce gisement d'un potentiel de 632 millions de tonnes de fer situé dans la région du Sud est presque effectif, avec l'aménagement par l'exploitant chinois Sinosteel Cam S.A, de la voie d'accès entre le Port autonome de Kribi et le site du projet à Campo, longue d'environ 20 kilomètres.



Le début de l'exploitation du gisement de fer de Lobé-Kribi dans la région du Sud est imminent. L'entreprise chinoise Sinosteel, détentrice du permis d'exploitation de cette mine industrielle, s'active dans les derniers réglages, et a d'ores et déjà finalisé l'aménagement de la voie d'accès entre le site du projet à Campo, et le Port autonome de Kribi, sur une distance d'environ 20 kilomètres. Selon les responsables du ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique,

c'est cette route qui devrait permettre à l'entreprise d'acheminer son matériel du port vers le site du projet pour la phase d'exploitation proprement dite. Elle a également achevé avec les levées topographiques du site du projet qui couvre une superficie globale de 138,5km², bouclant ainsi les préalables nécessaires au démarrage des travaux.

Cette phase de l'avant-projet a été précédée par l'étape cruciale des indemnités des communautés impactées par le projet, qui constitue très souvent un écueil important dans l'avancement des projets d'envergure au Cameroun. A ce sujet, le gouvernement, sous la houlette de la présidence de la République, a procédé à l'annulation de 129 titres fonciers acquis frauduleusement par des tiers avec l'avènement de ce projet. Cette opération coup de poing a ainsi permis au trésor public d'économiser près de 7 milliards de FCFA, apprend-on des responsables du ministère des Mines.

Il est à noter que le gisement de fer de Lobé-Kribi dispose d'un potentiel de 632 millions de tonnes de fer d'une teneur moyenne de 33%. Le projet devrait générer chaque année 10 millions de tonnes de fer d'une teneur moyenne de 33% sur une durée de 50 ans, et l'enrichissement du minerai devrait également permettre de produire chaque année 4 millions de tonnes de fer d'une teneur de plus de 60%. Pour ce qui est de la portée économique du projet, Sinosteel projette entre autres la création de 600 emplois directs et de plus de 1000 emplois indirects.

Dans la même veine, le projet d'exploitation du gisement de fer de Bipindi-Grand Zambi toujours au Sud du pays est également entré dans sa phase d'opérationnalisation. Le minerai a été confié à l'entreprise camerounaise G-Stones, filiale du conglomérat camerounais Bocom, dont Dieudonné Bougne est le PDG. Le potentiel minier de ce minerai est estimé à environ 160 millions de tonnes de fer, exploitable pendant 40 ans.

Omer Kamga

EXPLORATION DU RUTILE D'AKONOLINGA

POURQUOI LE FRANÇAIS ERAMET ABANDONNE LE PROJET, APRÈS 4 ANS DE RECHERCHE

Pour des «raisons économiques et environnementales», le géant minier abandonne le projet d'exploration du rutile d'Akonolinga au Cameroun. «À la suite de quatre années de recherche au Cameroun sur le bloc rutilifère d'Akonolinga, Eramet a décidé en octobre 2023 de ne pas poursuivre le projet. Les études de faisabilité ont révélé que les rationnels économiques n'étaient pas atteints pour soutenir un projet industriel responsable et rentable», annonce le groupe dans un communiqué publié jeudi 26 octobre 2023 sur son site Internet.



réalisés sur le site ont permis de conclure que seulement «un quart» des ressources identifiées présente une teneur suffisante pour une exploitation rentable économiquement. Le groupe français prévoyait en effet d'exploiter 100 000 tonnes de rutile par an pendant 20 ans. Mais au final, il s'est avéré que l'on ne peut qu'en tirer à peine 35 000 tonnes par an, selon le ministre des Mines par intérim, Fuh Calistus Gentry, également cité par le média public.

L'ÉTAT PROMET DE POURSUIVRE LE PROJET

Dans son communiqué, Eramet indique également que l'exploitation du gisement créerait un «risque trop élevé» pour les écosystèmes et le cadre de vie des populations locales, ce qui ne permet pas la mise en place d'un «projet industriel responsable». Le groupe n'est pas sûr que l'eau qui va être rejetée en phase d'exploitation sera propre et que les populations seront à l'abri des ravages que cela pourrait entraîner. «Personne ne nous le pardonnerait au Cameroun ni ailleurs», déclare Loïse Tamalgo.

Au regard de tout cela, le groupe a préféré ne pas poursuivre le projet. Suite à cette décision, la société précise qu'elle accompagne la fermeture

de ses activités d'études à Akonolinga sur le plan social et environnemental (réhabilitation des sites d'exploration) et restitue l'ensemble des permis à l'État camerounais, ainsi que les échantillons et toutes les connaissances techniques, environnementales et sociétales acquises.

L'usine pilote d'essai baptisée «Mbappe», conçue pour le traitement du rutile sur le site, sera proposée à un euro symbolique au gouvernement camerounais, apprend-on. En outre, les équipes seront «démobilisées dans le cadre d'un plan social progressif et négocié». Eramet s'engage par ailleurs «à laisser un impact local positif à Akonolinga, via le financement d'un programme social permettant de valoriser un projet de développement local, conformément à ses engagements au niveau global», peut-on lire dans le communiqué.

La décision du groupe a été entérinée par le gouvernement qui félicite le groupe pour cette démarche de transparence. Mais à en croire le ministre des Mines, le Cameroun va poursuivre le projet, mais en l'ajustant. «Nous allons redimensionner le projet et voir comment en tirer 10 000 tonnes de minerais par an, avec une entreprise de moindre envergure», assure le membre du gouvernement.

Bouba Yankréo

Eramet, qui détient plusieurs permis sur ce site, explique que, du fait de l'étendue, la faible teneur en rutile et la faible épaisseur du gisement, son exploitation exigerait des investissements «très élevés», accentués par le coût de la gestion des eaux et des ultrafines pouvant impacter l'environnement. «Aucun investisseur n'est prêt à injecter 180 millions d'euros (plus de 118 milliards de FCFA) dans un projet pour n'en gagner que 30 millions (moins de 20 milliards de FCFA) en cinq ou six ans», affirme Loïse Tamalgo, administrateur général d'Eramet Cameroun et délégué général du groupe en Afrique, dans des propos rapportés par le quotidien à capitaux publics Cameroun tribune. Selon ce dernier, les près de 2 000 sondages

DETTE

LA SONARA CUMULE 83,2% DE LA DETTE EXTÉRIEURE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Au 30 septembre 2023, quatre entreprises publiques sont endettées auprès des créanciers extérieurs à hauteur de 511 milliards de FCFA, révèle la Caisse autonome d'amortissement (CAA) dans sa dernière note de conjoncture mensuelle de la dette publique du Cameroun.



Dans le détail, la Société nationale de raffinage (Sonara), l'unique raffinerie de pétrole du pays, cumule une créance de 425,5 milliards de FCFA auprès de ses fournisseurs étrangers, soit 83,2% de l'encours global. Ce chiffre est en hausse par rapport au mois précédent. Au 31 août, la dette extérieure du raffineur s'élevait à 418,6 milliards de FCFA, ce qui fait une hausse de 6,9 milliards de FCFA. On ignore ce qui est à l'origine de cette hausse. La Sonara est ainsi l'entreprise publique la plus endettée, loin derrière la compagnie aérienne nationale Camair-Co (61,6 milliards de FCFA), le Port autonome de Douala (12,1 milliards de FCFA) et les Aéroports du Cameroun (11,8 milliards de FCFA), selon la même source.

produits pétroliers finis. Le 29 septembre, la Sonara, sous l'égide du ministère des Finances (Minfi), signé avec le trader suisse Trafigura une convention de restructuration de dette portant sur un montant de 14,5 milliards de FCFA. Cet accord va permettre à la société de rembourser sa dette sur 10 ans, avec un taux d'intérêt de 5,5%.

Trafigura est le troisième trader avec lequel l'État du Cameroun, qui s'est engagé à éponger les dettes de la Sonara, a trouvé un compromis après les traders Vitol et PSTV DMCC, dont les conventions de remboursement ont été signées respectivement le 22 septembre 2022 et le 26 janvier 2023. Selon le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, la restructuration des dettes vis-à-vis des traders devait s'achever en octobre 2023 par la conclusion de trois autres conventions avec les traders Mercuria Energy Trading, Petra Energy et Addax Energy. Rendu à ce 2 novembre, cela n'a pas encore été fait.

« Cette dette est en augmentation de 1,4% par rapport au mois précédent et de 1,0% en glissement trimestriel, contre une baisse de 8,2% en glissement annuel », indique la CAA, dont l'une des missions est la gestion des fonds d'emprunts publics de l'État, des organismes publics, parapublics et de ses correspondants.

Après l'incendie qui a ravagé ses installations en mai 2019 à Limbe (Sud-Ouest), le seul raffineur de pétrole du pays peine à honorer ses engagements et traîne une ardoise de 374 milliards de FCFA auprès des traders et des fournisseurs de pétrole brut et des

Paul Nkala

ENEO

NOUVELLE OPÉRATION DE RATIONNEMENT DE LA FOURNITURE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EN COURS

Eneo a lancé une nouvelle opération de rationnement de la fourniture de l'énergie électrique. Conformément aux instructions données par le ministère de l'Eau et de l'Énergie, ces délestages devraient prioritairement cibler les entreprises. Mais les ménages ne devraient pas être épargnés. « Lorsque nous ciblons les industries, les habitations riveraines sont aussi concernées », explique une source autorisée au sein du concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun

En plus, la profondeur du déficit est telle que « l'effacement des industries ne devrait toujours pas suffire ». Selon nos informations, ce déficit s'est par exemple situé à 165 MW dans la soirée de mardi et a varié entre 30 et 145 MW entre minuit et 17 heures. À cela, il faut ajouter le fait que les tensions de trésorerie actuelles limitent les capacités de la filiale du fonds d'investissement britannique Actis à approvisionner les centrales thermiques (centrales d'appoint) en combustibles. Les coupures d'électricité, jusqu'ici dues principalement à la défaillance des ouvrages de transport et distribution, devraient donc s'accroître dans la partie sud du pays où deux ouvrages de production sont à l'arrêt depuis le 31 octobre.

Depuis ce jour, Globeleq, entreprise britannique qui gère les centrales à fuel de Dibamba (88 MW), dans le Littoral, et à gaz de Kribi (216 MW), dans la région du Sud, a décidé de les mettre à l'arrêt. Ce producteur indépendant de l'énergie électrique, qui a notifié sa décision à Eneo la veille, proteste ainsi contre l'accumulation des impayés auprès de la société de distribution de l'électricité, qui attend de son côté l'apurement des impayés de l'État et de ses démembrements, pour pouvoir régler à son tour l'ardoise auprès de ses fournisseurs.

En effet, face à un déficit de trésorerie quasi permanent, qui a culminé à 113 milliards de FCFA à fin 2022 (contre 96 milliards de FCFA en 2021), en raison notamment de l'accumulation des impayés par l'État et ses démembrements, Eneo peine à verser chaque mois à Globeleq les 8 milliards de FCFA (6,36 milliards pour KPDC et 1,79 milliard DPDC) dus pour ses approvisionnements depuis les centrales de Kribi et de Dibamba. Selon les chiffres officiels, les tensions de trésorerie de la compagnie d'électricité sont telles

qu'au 31 décembre 2022, la dette fournisseur d'Eneo atteint 336 milliards de FCFA, soit 48% de la dette globale de l'entreprise estimée à 700 milliards de FCFA.

PERTES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

La décision de Globeleq d'arrêter ses centrales de Dibamba et de Kribi face aux impayés d'Eneo prive le distributeur exclusif de l'énergie électrique au Cameroun d'au moins 180 MW de capacités. « Nous prenons en général 180 MW à Kribi. Dibamba n'est sollicité qu'en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande à certains moments », souffle une source à Eneo. En d'autres termes, le déficit qui se profile à l'horizon du fait de l'inactivité dans les centrales de Kribi et de Dibamba dépasse largement les 30 MW de déficit journalier observé sur le Réseau interconnecté Sud (six régions du pays) en début d'année 2023. Cette situation avait déjà conduit le gouvernement à ordonner le rationnement des industriels, à compter du 8 mars 2023.

Avec une perte de 180 MW de capacités, les rationnements envisagés devraient être beaucoup plus prononcés. Avec pour conséquences des pertes de production et de chiffre d'affaires dans les entreprises. Y compris pour la vingtaine d'entreprises qui utilisent le gaz naturel comme combustible d'appoint dans les zones industrielles de Douala. Et qui, depuis mai 2023, sont engagées, aux côtés du gouvernement, dans un bras de fer avec le fournisseur



Gaz du Cameroun (GDC).

Contre l'avis de ses clients, et malgré l'injonction du gouvernement de surseoir à son projet, cette filiale du Britannique Victoria Oil and Gas (VOG) entend relever de 20% ses tarifs. Une augmentation de trop, selon ses clients, après la hausse de 30% des tarifs de l'électricité aux entreprises depuis janvier 2023, le relèvement des prix des produits pétroliers dans le pays dès février 2023, et l'extension au gaz naturel de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (70 FCFA par m3 consommé) consacrée par la loi de finances 2023.

André Noir

BICEC

UN RÉSULTAT NET DE PLUS DE 6 MILLIARDS DE FCFA EN HAUSSE DE 200% EN 2022

Selon les données fournies pour le Classement EcoMatin 2022 des Banques, la filiale camerounaise du groupe marocain Banque centrale populaire (BCP) affiche des performances plutôt satisfaisantes en 2022 sur les indicateurs majeurs, ce qui la conforte dans le trio de tête du secteur bancaire local.



Après avoir vu son résultat net fondre de 61,3% en 2021, passant de 5,2 milliards de FCfa à fin 2020 pour ne s'établir qu'à un peu plus de 2 milliards de FCfa un an plus tard, la Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (Bicec) affiche une performance fulgurante sur cet indicateur en 2022, d'après les données fournies pour le Classement EcoMatin 2022 des Banques. Selon les chiffres officiels de la banque, cette filiale du Marocain Banque centrale populaire (BCP) a clôturé l'année 2022 avec un résultat net de 6,1 milliards de FCFA, en hausse de 201% en glissement annuel. Cette performance permet à la Bicec de consolider « sa position dans le trio de tête des banques » au Cameroun, se réjouit-on au sein de cet établissement de crédit.

Crédité d'un total bilan de 852,7 milliards de FCFA

FISH & Co

ALBERT KOUINCHE INVESTI 10 MILLIARDS POUR LA CRÉATION D'UN COMPLEXE AQUACOLE

C'est à cet effet que le patron de Express Union a récemment signé une convention d'exonérations fiscalo-douanières avec l'Agence de promotion des investissements (API).

Le PDG de Express Union, Albert Kouinche, et l'Agence de promotion des investissements (API) ont signé un accord d'exonérations fiscalo-douanières relatif à la création de l'entreprise Fish & Co. Il s'agit de la dernière trouvaille de l'homme d'affaires camerounais qui verra le jour au cours du premier trimestre de 2024.

Pour ce projet, l'homme d'affaires a investi 10 milliards et s'est entouré de partenaires étrangers tels que l'américain Marco Technology pour la construction de silos, le vietnamien RIA spécialisé dans la recherche et exploitation aquacole et le brésilien Ferraz Maquinas Engenharia LTDA pour la fabrication des équipements de production.

Globalement, Fish & Co est un complexe aquacole reparté en trois unités industrielles de production d'aliment extrudés, de pellets et d'élevage aquacole. Les unités dudit complexe sont en construction dans l'arrondissement de la Dibamba (Littoral) et dans la ville de Kribi (Sud).

Dans le détail, l'entreprise sera constituée d'une usine de production d'aliment pour animaux répartie en deux lignes. La première ligne, qui devrait être achevée d'ici fin 2023, doit produire annuellement 5 000 tonnes d'aliments pour crevettes, 15 000 tonnes d'aliments extrudés pour les poissons et 30 000 tonnes d'aliments pelletés pour les bovins, volailles et espèces porcines. La seconde ligne sera construite après trois ans d'activité en vue de produire 50 000 tonnes d'aliments extrudés et 100 000 tonnes de

à fin 2022, la Bicec est également parmi les plus gros pourvoyeurs des financements aux agents économiques au Cameroun. Selon les chiffres officiels, cette institution bancaire a achevé l'année 2022 avec un encours de crédits de 720 milliards de FCFA. « La Bicec est fortement investie dans la transformation économique du pays via des interventions multiformes... Fortement investie dans l'accompagnement des entreprises, la Bicec demeure un partenaire stratégique pour les secteurs économiques clés. Cet engagement se manifeste entre autres par le repositionnement de la Bicec sur le Trade Finance et un soutien renforcé des entreprises des secteurs pétroliers, de la cimenterie et de la grande distribution », soutient la banque.

Parmi les bénéficiaires des concours financiers de la Bicec, figurent également en bonne place les acteurs du monde agricole, souvent listés parmi les parents pauvres du financement bancaire sur le continent africain. « Depuis 2015, la Bicec accompagne les coopératives impliquées dans le Pidma (Projet d'investissement et développement des marchés agricoles). Principale banque partenaire, la Bicec a financé 23 coopératives pour un montant global de 1,8 milliard de FCfa, permettant ainsi de toucher plus de 4 000 producteurs dans le monde rural », soutient la banque dans une note publiée en 2021.

Cet acteur majeur du financement de l'économie camerounaise est aussi un important bailleur de fonds pour l'Etat du Cameroun et les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). En plus, en plus de sa présence sur le marché bancaire, la Bicec opère également comme spécialiste en valeurs du Trésor sur le marché des titres publics de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac). En outre, grâce à sa filiale Upline Securities Central Africa (USCA), cette banque accompagne les émetteurs souverains lors des opérations de levées de fonds sur les marchés des capitaux, en vue du financement des grands projets d'infrastructures.

Dans la mesure où elle figure parmi les principaux pourvoyeurs des financements aux agents économiques au Cameroun, la Bicec est également parmi les institutions bancaires les plus exposées au risque de non-remboursement des crédits. Aussi, cette banque dispose-t-elle d'une enveloppe de créances en souffrance parmi les plus élevées du pays. En 2020, par exemple, la Bicec était créditée du plus important volume de créances en souffrance au Cameroun, avec 176,6 milliards de FCfa sur une enveloppe globale de 618 milliards de FCfa recensée par la banque centrale, pour l'ensemble des banques en activité dans le pays cette année-là.

Omer Kamga



pellets. Ces deux lignes seront installées sur une superficie de deux hectares à Kendeck et vont créer 124 emplois directs et 200 emplois indirects. 5 000 hectares de culture de maïs et de soja sont prévus pour assurer l'approvisionnement en matière première.

Pour ce qui est de la seconde unité, elle sera consacrée à l'élevage industriel de poissons de table (tilapia et carpe), alevins et géniteurs. Une ferme d'une superficie de 50 hectares située à Pitti Gare, sur les berges du fleuve Dibamba, va abriter 30 étangs de superficie variant de 600 à 1 600 m², 100 cages de volume 162 m², une chambre froide de superficie 626 m² et une écloserie d'une capacité de production de 3 millions d'alevins à la première année. Cette seconde unité engendrera 45 emplois directs et prévoit une production de 600 tonnes de poissons au démarrage.

La troisième unité quant à elle sera installée dans la ville de Kribi sur une superficie de cinq hectares avec une capacité de production de 30 tonnes de crevettes marines et d'eau douce par an.

La création de cette nouvelle entreprise permettra à Albert Kouinche de diversifier davantage ses investissements. En effet, en plus d'être présent

dans le secteur de la microfinance depuis 2006 avec son établissement financier Express Union, il s'est également déployé dans le secteur de l'hôtellerie et de l'immobilier à travers son entreprise Nofik Hôtels et Tourism en 2021. Le chef d'entreprise possède aussi des actions dans les filiales pays de quelques banques et assurances notamment Banque Atlantique Cameroun et Atlantique Assurances Cameroun.

Cédric Boyomo

LA JOURNÉE ECOBANK 2023 A MIS L'ACCENT SUR L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES NUMÉRIQUES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES D'AFRIQUE

Le Groupe Ecobank, premier groupe bancaire panafricain, a célébré le 10^e anniversaire de la Journée Ecobank, son événement phare en matière d'impact social, le samedi 21 octobre 2023. Pour marquer l'occasion, Ecobank a lancé une campagne de trois ans sur le thème 'Transformer l'Afrique grâce à l'éducation', qu'elle a inaugurée en mettant l'accent sur l'éducation numérique et l'acquisition par les enfants et les jeunes des compétences numériques dont ils auront besoin pour les emplois de demain.



Jeremy Awori, directeur général du Groupe Ecobank, a précisé : «La Journée Ecobank reflète l'esprit de générosité des 14 000 Ecobanquières et Ecobanquiers du Groupe. Depuis 10 ans, cette journée nous donne l'occasion de manifester notre engagement à avoir un impact positif sur les communautés où nous sommes présents. Cette année, nous portons notre attention sur l'éducation numérique, qui est essentielle pour permettre à l'Afrique de faire un bond en avant et d'accélérer son développement. Depuis plusieurs années, Ecobank a entrepris un processus de digitalisation – en accord avec notre conviction profonde que la technologie numérique a la capacité d'assurer un avenir plus inclusif à l'Afrique. Il est donc tout à fait naturel que, lors de cette Journée Ecobank, nous ayons soutenu le lancement d'une série de programmes de formation et apporté l'infrastructure nécessaire pour offrir une éducation numérique de base aux jeunes à travers l'Afrique».

En amont des célébrations de la Journée Ecobank, la Fondation Ecobank, en partenariat avec le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et ONU Femmes, a organisé un webinaire intitulé 'Transformer l'avenir numérique de l'Afrique grâce au codage'. Le webinaire a attiré plus d'un millier de participants. Des experts et des jeunes ont discuté de l'importance d'assurer que tous les enfants et les jeunes africains aient accès aux compétences numériques,

principalement le codage et la programmation, qui sont essentielles pour les emplois de l'avenir et une vie épanouie. Les filiales de Ecobank dans 33 pays d'Afrique subsaharienne continuent d'organiser une série d'activités pour sensibiliser et faire connaître l'importance des compétences numériques pour les enfants et les jeunes d'Afrique. Elles créent ou équiper des laboratoires informatiques, rénovent des écoles, organisent des ateliers de formation aux compétences numériques pour les jeunes, établissent des partenariats avec des écoles pour améliorer les installations numériques, lancent des initiatives de mentorat, etc.

La Journée Ecobank a soutenu un grand nombre de causes chaque année depuis 2013, notamment l'éducation des jeunes en Afrique (2013), la prévention et le contrôle du paludisme (2014), Chaque enfant africain mérite un meilleur avenir (2015), l'enseignement des TIC dans les écoles et l'amélioration de la santé maternelle (2016), la gestion de l'eau potable (2017), les orphelinats (2018), le cancer (2019), le diabète (2020), la santé mentale (2021) et l'éducation financière et l'inclusion financière (2022).

ASSURANCE-VIE

ALLIANZ CAMEROUN TRANSFÈRE PLUS DE 1,5 MILLIARD DE FCFA NON RÉCLAMÉS À LA CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse de dépôts et consignations (CDEC) et Allianz Cameroun ont officialisé, ce mardi 31 octobre à Yaoundé, le transfert dans le portefeuille de la CDEC des fonds relatifs aux contrats en déshérence au sein de la filiale camerounaise de l'assureur allemand Allianz. Il s'agit des sommes présentes sur les contrats d'assurance-vie qui n'ont pas été réglées aux bénéficiaires après le décès d'un assuré. Elles sont estimées à plus de 1,5 milliard de FCFA, indique le directeur général d'Allianz Cameroun, Olivier Malâtre. À l'en croire, ce transfert concerne 3 523 comptes.



Allianz Cameroun, qui est présente sur le territoire camerounais depuis 1924 et revendique un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards de FCFA en 2021, est la première compagnie d'assurance à procéder au transfert des ressources dévolues à la CDEC, suite à l'opérationnalisation cette structure étatique, engagée depuis le 20 janvier 2023 à la faveur de la nomination de ses premiers dirigeants, 15 ans après sa création. Le directeur général de la CDEC, Richard Evina Obam, affirme que ce transfert consacre l'aboutissement de longs échanges avec Allianz.

Des travaux, apprend-on, ont été menés par la direction des assurances du ministère des Finances (Minfi) afin d'évaluer et de déterminer le montant des fonds en déshérence au sein d'Allianz Cameroun Assurances Vie, l'une des deux entités qui composent Allianz Cameroun. C'est à la suite de ces travaux que cette compagnie d'assurance a procédé au transfert effectif de l'intégralité des montants. Selon le DG de la CDEC, ce premier transfert s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative adoptée par l'institution en vue de la mobilisation des ressources revenant de droit à cette structure publique, dont la mission est de collecter, sécuriser et rentabiliser sur le long terme les ressources généralement « oisives »

pour les orienter vers l'accompagnement des politiques publiques.

INSTRUMENTS COERCITIFS

Richard Evina Obam affirme que dans le cadre de la mobilisation des ressources dévolues à la CDEC, et suite à la saisine de l'ensemble des acteurs détenteurs des ressources (assurances, banques, professions judiciaires...) par le ministère des Finances (Minfi) leur demandant de déclarer les fonds et valeurs actuellement en dépôt et consignations dans leurs livres, l'institution qu'il dirige a engagé des rencontres de sensibilisation de ces différents acteurs. Il s'agit notamment de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam), l'association des sociétés d'assurances du Cameroun (Asac), la Chambre nationale des notaires du Cameroun et la Chambre nationale des huissiers de justice.

Il a d'ailleurs profité de la cérémonie de signature du procès-verbal de transfert de fonds non réclamés à la CDEC ce mardi pour inviter ces acteurs à emboîter le pas à Allianz Cameroun. Non sans leur rappeler que le transfert des ressources dévolues à la structure dont il a la charge participe de l'application de la loi. « Nous avons opté pour une approche concertée, participative et empreinte de

sensibilisation des acteurs pour que les choses se passent à l'amiable. Mais les dispositions légales en vigueur prévoient que la CDEC peut déployer des instruments coercitifs pour aller vers le recouvrement de ces sommes à travers ses porteurs de contraintes et utiliser toutes les voies de droit en matière de recouvrement », a-t-il averti. D'ailleurs, dans la perspective de la phase coercitive, six porteurs de contraintes appelés à assurer le recouvrement forcé des fonds publics dévolus à la CDEC ont prêté serment le 30 octobre devant le tribunal de grande instance du Mfoundi à Yaoundé.

Cette menace à peine voilée du DG intervient alors que certaines banques refusent de déclarer les fonds inactifs inscrits dans leurs livres. Cette réticence des établissements de crédit à déclarer les fonds destinés à être transférés à la CDEC tient de ce que l'opérationnalisation de cet organisme financier de l'État va les délester d'un important volume de dépôts, et par conséquent réduira leurs marges de manœuvre en matière de placements. Selon certaines sources ce sont 20% des dépôts actuels qui devraient quitter les banques pour la CDEC.

En rappel, une assurance-vie est considérée « en déshérence » si aucun bénéficiaire ne s'est manifesté à la suite du décès du souscripteur. La CDEC est tenue de restituer à la première demande, les montants réclamés dès lors qu'un bénéficiaire ou son ayant droit se présente avec toutes les pièces requises conformément aux procédures mises en place. La loi du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations précise néanmoins que les sommes déposées, à quelque titre que ce soit auprès de la CDEC, sont acquises à l'État lorsqu'il s'est écoulé un délai de 30 ans sans que le compte auquel ces sommes ont été portées ait donné lieu à une opération de versement ou de remboursement, ou sans qu'il ait été signifié à la Caisse de dépôts et consignations, une réquisition de paiement.

André Noir

ZONE DE LIBRE ECHANGE

LE FONDS D'AJUSTEMENT DE L'INSTITUTION PANAFRICAINNE SUR LES RAILS

Dirigée par Jean-Louis Ekra, une société basée au Rwanda pilotera le Fonds d'ajustement pour la ZLECAf, constitué de trois compartiments. Cet outil aide les pays et les entreprises à s'adapter aux nouvelles contraintes du libre-échange.



Le Secrétariat de la ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) et Afreximbank ont reçu mandat de rendre opérationnel le Fonds d'ajustement de la ZLECAf. Pour cela, les différents partenaires constituent une société ad hoc, qui centralise ses opérations au Rwanda.

Le Fonds soutiendra les pays et les entités privées par le biais d'un financement, d'une assistance technique, de subventions et d'un financement de compensation dans leur transition vers le nouveau régime commercial que constitue le libre-échange. Il atténuera tout impact négatif pouvant survenir au cours de ce processus. En fournissant un soutien ciblé, le Fonds vise à s'assurer qu'aucun pays n'est laissé-pour-compte et que les avantages de la ZLECAf sont partagés équitablement et de manière durable à travers le continent.

Le conseil d'administration, composé d'experts et de dirigeants motivés du continent, prendra les mesures nécessaires pour garantir le respect de toutes les règles et réglementations. La réunion inaugurale du conseil d'administration du Fonds s'est tenue ce 6 octobre 2023 à Kigali, nous enseigne un communiqué d'Afreximbank. Les membres du conseil ont délibéré sur des questions clés

qui serviront de base à l'opérationnalisation réussie du Fonds. Parmi ces questions figure la désignation du Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA), la plateforme d'investissement d'impact d'Afreximbank, en tant que gestionnaire du Fonds d'ajustement.

Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf se compose de trois compartiments, à savoir le Fonds de base, le Fonds général et le Fonds de crédit. Le Fonds de base utilisera les contributions des États parties de l'accord de libre-échange ainsi que des subventions et une assistance technique pour remédier aux pertes de recettes tarifaires qui résulteraient de sa mise en œuvre de l'accord.

Le Fonds général financera le développement d'infrastructures propices au commerce, tandis que le Fonds de crédit servira à mobiliser des fonds commerciaux pour soutenir les secteurs public et privé afin de leur permettre de s'adapter et de tirer parti des opportunités créées par l'accord de libre-échange.

UNE VISION GRANDIOSE

Jean-Louis Ekra, président du Conseil d'administration de la Société du Fonds

d'ajustement de la ZLECAf, explique l'enjeu : « Le Fonds d'ajustement n'est pas destiné à perpétuer la dépendance, mais plutôt à encourager l'autosuffisance. » Ses ressources visent à aider les pays à surmonter les obstacles temporaires et « à jeter les bases d'une résilience économique à long terme ». Grâce à des investissements judicieux et à une planification stratégique, « les États membres peuvent utiliser le soutien du Fonds pour renforcer leurs capacités de production, diversifier leurs économies et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable », explique Jean-Louis Ekra. L'ancien président d'Afreximbank invite les Africains à « saisir cette occasion historique de libérer le vaste potentiel de l'Afrique, de renforcer l'intégration régionale et de forger ensemble un avenir meilleur pour tous ».

De son côté, Wamkele Mene, qui dirige le secrétariat de la ZLECAf, salue la réunion inaugurale du Conseil d'administration du Fonds, « qui annonce une étape importante dans la mise en œuvre réussie de l'accord ». Les partenaires s'engagent « à fournir le soutien nécessaire aux États parties et aux entités privées par l'intermédiaire du Fonds d'ajustement ». Le conseil d'administration, composé d'experts et de dirigeants motivés du continent, prendra les mesures nécessaires pour garantir le respect de toutes les règles et réglementations.

Évoquant « la réalisation urgente d'une vision grandiose », Marlene Ngoyi, directrice générale du Fonds pour le développement des exportations en Afrique, considère que « cet accord transformateur a le pouvoir de créer un avenir plus prospère, plus équitable et plus durable pour des millions de personnes à travers le continent ».

Calvin Eboussie

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES DISPONIBLES POUR ATTIRER LES CAPITAUX AU CAMEROUN

La BAD considère qu'en levant quelques barrières institutionnelles et économiques, le Cameroun pourrait attirer bien davantage de capitaux privés pour financer sa croissance durable. Le pays dispose des atouts humains et naturels pour y parvenir.

Le Cameroun est affecté par des changements climatiques dont les impacts sociaux et économiques sont croissants, constate la BAD (Banque africaine de développement) dans son Rapport pays publié début octobre 2023. Pour y faire face, une mobilisation des financements du secteur privé en faveur du climat est nécessaire pour rendre la croissance plus verte et davantage inclusive.

Pendant longtemps, les politiques de développement et de croissance économique ont favorisé l'accumulation rapide de capital physique, financier et humain. « Ces politiques ont été menées au prix d'un épuisement et d'une dégradation excessive du capital naturel », reconnaît la BAD, qui élargit ici son raisonnement à toute l'Afrique. Et désormais, « le réchauffement climatique constitue une préoccupation majeure », ce dans le monde entier.

Les infrastructures routières, la santé, l'éducation, le transport et la gestion des eaux, rendent les investissements d'autant plus attractifs que la population devrait continuer de croître et de rester jeune.

Au Cameroun, les impacts des changements climatiques se font ressentir à travers une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes (températures élevées, fortes précipitations) qui mettent en danger les communautés, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. La BAD note au passage que le Cameroun, par sa géographie, possède les cinq principaux climats du continent, de la forêt aux zones arides. Les régions du nord du pays devraient rester les plus vulnérables au climat, suivies par les zones côtières puis les hauts plateaux.

Dans ce contexte, le bilan du Cameroun en matière de « croissance verte » peut sembler décevant. Premièrement, le pays n'a pas bien saisi les « opportunités de croissance verte ». En dépit de quelques progrès dans les déchets, l'utilisation des matériaux, l'équité sociale, la réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre), l'utilisation efficiente et durable de l'énergie, la biodiversité et protection de l'écosystème, ainsi que l'utilisation durable des terres.

UNE PART ÉNORME DE FINANCEMENTS PUBLICS

Le gouvernement du Cameroun s'est fortement engagé à poursuivre des actions liées aux changements climatiques et à la croissance verte ; il s'est engagé à réduire de 35% les émissions de GES d'ici à 2030, sous réserve de la disponibilité de financements à cet effet. Pour autant, « la mobilisation de financements par le pays pour répondre à l'action climatique et promouvoir la croissance verte reste encore très limitée », regrette la BAD, chiffres à l'appui.

Aussi, une contribution du secteur privé au financement de la croissance verte se révèle-t-elle nécessaire, au regard des défis et des montants à mobiliser.



Le financement des actions climatiques et de la croissance verte par le secteur privé camerounais est encore faible et nettement inférieur à la moyenne africaine. La quasi-totalité des financements climatiques reçus par le Cameroun en 2019 et 2020 provient de sources publiques (97,4%), notamment des Institutions multilatérales de financement du développement.

Les entreprises et les institutions financières commerciales constituent les principales sources de financement privé (1,5 %) de l'action climatique au Cameroun. Elles sont suivies des entreprises (0,7 %) et des investisseurs institutionnels (0,3 %). En Afrique centrale, la plupart des flux du secteur privé sont dirigés vers le secteur énergie et les technologies de l'information et la communication. « Très peu d'investissements sont consacrés à d'autres secteurs qui sont aussi importants pour l'action climatique du fait des risques élevés et des faibles capacités techniques à identifier ces risques et trouver leurs moyens d'atténuation », commente la BAD.

Au Cameroun, les flux d'investissements privés, bien que négligeables par rapport aux flux totaux, prennent diverses formes (investissements directs, subventions, investissement d'impact). Ils restent très insuffisants, alors que le Cameroun aura besoin d'investir dans divers secteurs importants qui favoriseraient la croissance verte et l'action climatique : La transition énergétique ; les technologies propres dans les secteurs énergétiques ; agricoles ; industriels ; des déchets et autres, les programmes de reboisement et de gestion durable des forêts. Un atout toutefois : comparé à ses voisins, le Cameroun aura besoin de moins de ressources pour investir dans les besoins d'atténuation et d'adaptation en pourcentage du PIB. Indispensables réformes

Il existe plusieurs mécanismes innovants émergents de financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte. Cependant, l'utilisation de ces instruments est encore très limitée au Cameroun et en Afrique en général. Les obligations et crédits verts liés au développement durable, le marché volontaire

du carbone, les financements durables de la dette, les échanges dettes-climat, les échanges dettes-nature, et les obligations sociales font partie de ces innovations retenues par la BAD.

Les pays d'Afrique centrale, notamment le secteur privé, peuvent recourir à ces instruments pour combler leur déficit d'investissements verts. Ces instruments possèdent l'avantage d'être émis principalement par les entreprises et donc peuvent présenter des avantages en termes de coûts et de transparence. De même, les obligations vertes peuvent être émises par des entreprises, des gouvernements ou des organisations multi-latérales. Les fonds d'investissements verts ou les « prêts verts » sont d'autres instruments utiles, de même que les mécanismes de financement basés sur les résultats. Dans ce contexte, « il est impératif d'engager d'importantes réformes au Cameroun afin d'attirer d'importants financements verts et climatiques », recommande la BAD. Selon qui le Cameroun devrait conduire des réformes dans les secteurs politique, institutionnel, fiscal et financier afin d'attirer, dans un premier temps, plus de financements privés nationaux et internationaux et dans un second temps plus de financements verts.

D'autant qu'il existe de nombreuses opportunités d'investissements : les infrastructures routières, la santé, l'éducation, le transport et la gestion des eaux, rendus d'autant plus attractifs que la population devrait continuer de croître et de rester jeune. Et d'autant plus que le gouvernement veut faire du Cameroun un pays émergent d'ici à 2035. « La réalisation de cette ambition devrait générer une forte demande de certains produits relevant de l'économie verte », commente la BAD. Qui cite les énergies renouvelables, l'agriculture durable, la gestion des déchets, le « transport durable » (routes, ponts, véhicules). Charge au pays de mettre fin aux « barrières » qui limitent l'investissement privé à sa plus simple expression.

Junior Etaba

SERVICES FINANCIERS

IMMERSION DANS LA PERCÉE DU MOBILE BANKING AU CAMEROUN

La percée du mobile et des services financiers offerts par les opérateurs des télécommunications et les fintechs impose aux banques de s'adapter, au risque de perdre du terrain dans un pays qui affiche déjà un taux de bancarisation des plus faibles : 28,3%.



Au Cameroun, en 2020, le taux de bancarisation a atteint 28,3% (microfinance y compris), selon le ministère des Finances. Ce qui signifie que plus de 70% de la population du pays n'a pas accès aux services bancaires. En revanche, la majeure partie de cette frange de la population, sinon carrément la totalité, dispose d'un téléphone mobile, et peut donc avoir accès aux services financiers via le mobile, commercialisés par les opérateurs de téléphonie mobile et des fintechs. En clair, grâce à la percée de la téléphonie mobile, dont le taux de pénétration frôle 90% au Cameroun selon les officiels, les populations n'ont plus besoin d'avoir un compte dans les livres d'une banque pour pouvoir effectuer les dépôts, retraits, transferts d'argent et autres paiements marchands.

A la différence des procédures bancaires plutôt contraignantes, l'offre des telcos et autres fintechs est si souple qu'au cours de la dernière décennie, les services MTN Mobile Money et Orange Money ont littéralement explosé au Cameroun. Au point où, selon le rapport de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) sur « les services de paiement en monnaie électronique dans la Cemac en 2020 », le Cameroun, à lui tout seul, dispose de 64,8% des 30,1 millions de comptes Mobile Money recensés dans l'espace Cemac, et revendique 73,1% des 14 822 milliards de FCFA de transactions effectuées via les

comptes mobiles au sein de cette communauté économique en 2020. Suffisant pour inquiéter les banques, dont certains dirigeants n'ont pas souvent hésité à crier à une concurrence déloyale.

En effet, même si jusqu'en 2018, la réglementation imposait aux telcos des partenariats avec des banques pour offrir des services financiers à leurs clients, il n'en demeure pas moins que

ces partenariats érodent les frais liés aux transactions, dont se seraient volontiers appropriés les banquiers toutes seules, en leur qualité d'acteurs traditionnels de l'intermédiation financière. Obligées de partager ces revenus avec les opérateurs de mobile, et dans le dessein de tirer davantage profit des opportunités offertes par la téléphonie mobile, la quasi-totalité des banques ont développé des applications mobiles pour permettre aux clients d'effectuer des transactions à distance, avec la même flexibilité que le Mobile Money.

EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Certains de ces services bancaires via le mobile ne font même plus obligation à l'utilisateur d'avoir un compte bancaire. C'est le cas de YUP, produit lancé il y a quelques années au Cameroun et dans nombre de pays africains par le groupe bancaire Société Générale. Mais, cette initiative qui avait tout l'air d'avoir été mise en place pour chasser sur les terres du Mobile Money des telcos a fait long feu, faute de rentabilité, selon le groupe bancaire français. Mais, il est tout aussi loisible de voir derrière l'échec de YUP, une certaine inefficacité face à la concurrence farouche du Mobile Money, ou plutôt face à la longueur d'avance prise par les opérateurs de mobile en matière

de démocratisation des transactions financières via le mobile et autres terminaux numériques.

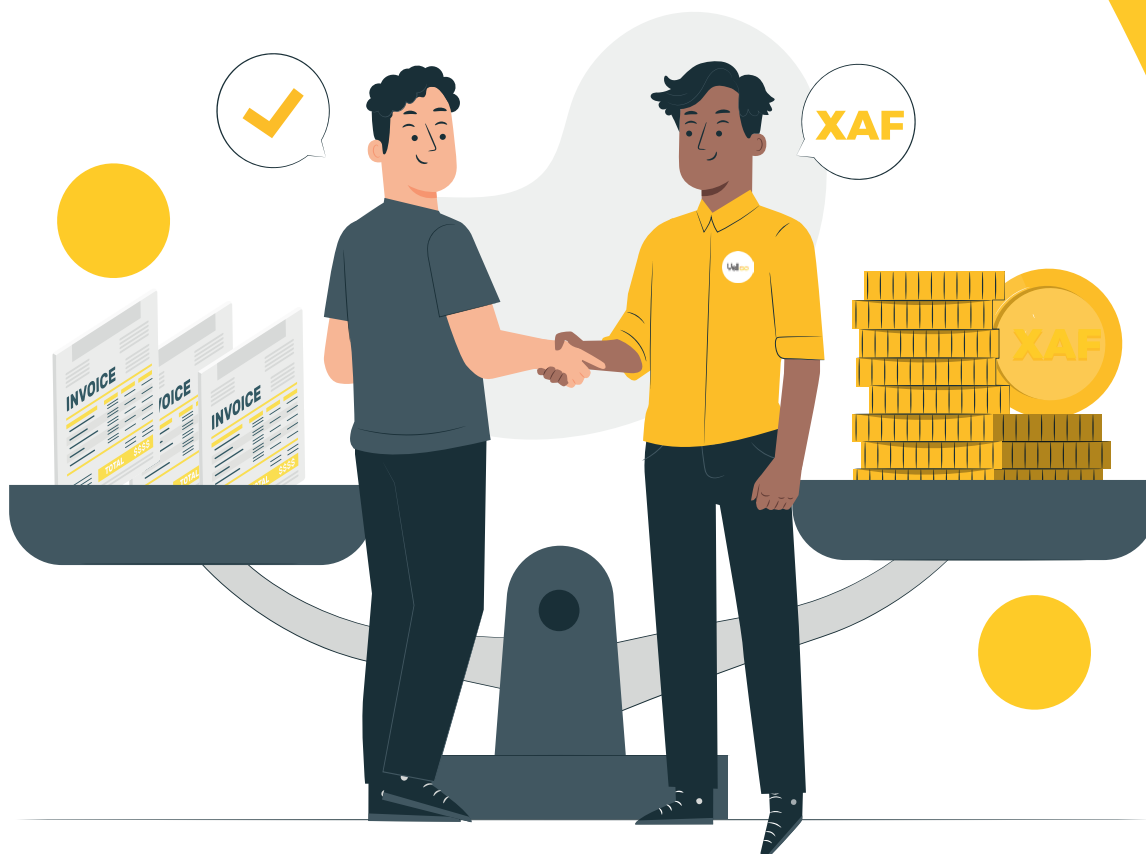
Malgré l'échec de YUP et la timidité des offres digitales des banques, qui font toujours la course loin derrière le Mobile Money des telcos, le secteur bancaire n'a pas d'autre choix que de poursuivre la bataille du digital. Ce d'autant que, rappelle la Beac dans son rapport 2020 sur les paiements en monnaie électronique dans la Cemac, « jusqu'à la fin de l'année 2018, l'activité d'émission et de gestion de la monnaie électronique ne pouvait être menée qu'à travers des partenariats entre les banques commerciales et opérateurs de téléphonie mobile. Mais, depuis le 1er janvier 2019, la réglementation permet l'émergence de nouveaux acteurs autonomes des banques, qui seront classifiés dans la catégorie d'établissement de paiement ». Les opérateurs de mobile Orange et MTN Cameroun se sont d'ores et déjà engouffrés dans cette brèche, en obtenant des agréments respectivement pour Orange Money SA, en 2022, et Mobile Money Corporation (MMC), en 2023. Selon le règlement relatif aux services de paiement dans la Cemac, adopté le 21 décembre 2018 par le comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale (Umac), ces structures, en dehors de la gestion des opérations de dépôts, transferts et retraits d'argent, peuvent même octroyer des crédits à leur clientèle, à l'instar des banques. Même si le montant, dans leur cas, reste limité à 100 000 FCFA seulement.



BESOIN DE TRÉSORERIE IMMÉDIATE ?



YELLOW rachète en 72h* vos factures clients en attente de règlement, sans engagement.



www.yellow-factoring.com

contact@yellow-factoring.com

BUSINESS & FINANCES INTERNATIONAL N°22



Octobre 2023

23

@YellowFactoring

233 43 11 88

LA FIRST BANK
VOUS DONNE

Carte
Blanche

Souscrivez à votre

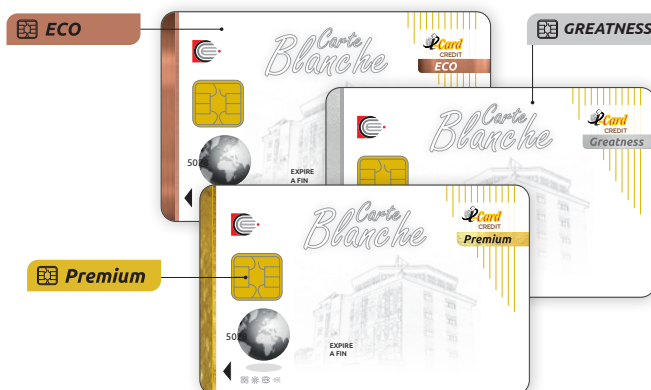
Carte
Blanche

POUR VOS

Crédits à Court Terme

- Fini les *files d'attente en agence*
- Fini les *dossiers de crédits*
- Fini les *attentes de validation*

Notre gamme



L'intérêt de la clientèle est notre priorité



☎ 222 51 80 50 / 679 00 96 26
✉ qualite@afilandfirstbank.com

📞 653 46 53 46
🌐 www.afilandfirstbank.com



Afriland First Bank